

AUF

L'Agence universitaire
de la Francophonie
en Asie-Pacifique

GUIDE

Un dispositif régional au sein d'un réseau associatif mondial

Accompagnement d'un cycle
de formation universitaire francophone

> Niveau licence

AGENCE
UNIVERSITAIRE
DE LA FRANCOPHONIE

● BAP Bureau Asie-Pacifique



Arbre de la connaissance

GUIDE

Un dispositif régional au sein d'un réseau associatif mondial

Accompagnement d'un cycle
de formation universitaire francophone

> Niveau licence

Les plus longs voyages commencent par un premier pas.
Proverbe coréen

Copyright © Agence universitaire de la Francophonie

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays. Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit (électronique, mécanique, photocopie, enregistrement, quelque système de stockage et de récupération d'information) des pages publiées dans le présent ouvrage faite sans autorisation écrite de l'éditeur, est interdite.

Sommaire

LICENCE

Avant-propos	5
Principes et modalités	7
Termes de référence	10
ÉTAPE 1 Formulaire de dépôt du pré-projet	17
Section 1 . Présentation du projet	19
Section 2 . Porteur du projet	19
Section 3 . Partenaires du projet	19
Section 4 . Caractéristiques du projet	20
Section 5 . Demande de l'établissement porteur du projet	24
Section 6 . Constitution du dossier	24
ÉTAPE 2 Formulaire de dépôt du projet	25
Section 1 . Demande de l'établissement porteur du projet	27
Section 2 . Constitution du dossier	27
Section 3 . Transmission du dossier	28
Axe 1 . Programme de formation	29
Axe 2 . Dispositif de suivi des étudiants	32
Axe 3 . Pilotage de la formation	35
Axe 4 . Cycle de vie de l'accompagnement par l'AUF	38
ÉTAPE 3 Formulaire de l'évaluation du projet à mi-parcours	41
Section 1 . Demande de l'établissement porteur du projet	44
Section 2 . Constitution du dossier	44
Axe 1 . Programme de formation	46
Axe 2 . Dispositif de suivi des étudiants	49
Axe 3 . Pilotage de la formation	51
Axe 4 . Cycle de vie de l'accompagnement par l'AUF	55
ÉTAPE 4 Formulaire de clôture de l'accompagnement	58
Section 1 . Demande de l'établissement porteur du projet	61
Section 2 . Constitution du dossier	61
Axe 1 . Réalisation du programme de formation	63
Axe 2 . Résultat du dispositif de suivi des étudiants	66
Axe 3 . Pilotage de la formation	69
Axe 4 . Cycle de vie de l'accompagnement par l'AUF	72
Documents de références	75
Glossaire	76

Avant-propos

Depuis plus de 20 ans, le bureau régional Asie-Pacifique de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) accompagne les stratégies de développement des établissements membres, fait émerger une nouvelle génération d'enseignants, de chercheurs, d'experts et de professionnels, acteurs du développement et promeut la communauté scientifique francophone pour qu'elle devienne une référence internationale et apporte sa contribution aux enjeux mondiaux. Cet accompagnement répond au besoin du renforcement des établissements membres de l'Agence et à l'évolution du contexte économique régional.



Pour la période 2014-2017, la programmation quadriennale du bureau régional repose sur 4 missions :

Enseignement supérieur et transferts d'expertise	Recherche et thématiques intégrées	Numérique éducatif et services à la communauté universitaire francophone	Programmation scientifique et vie associative
--	--	---	---

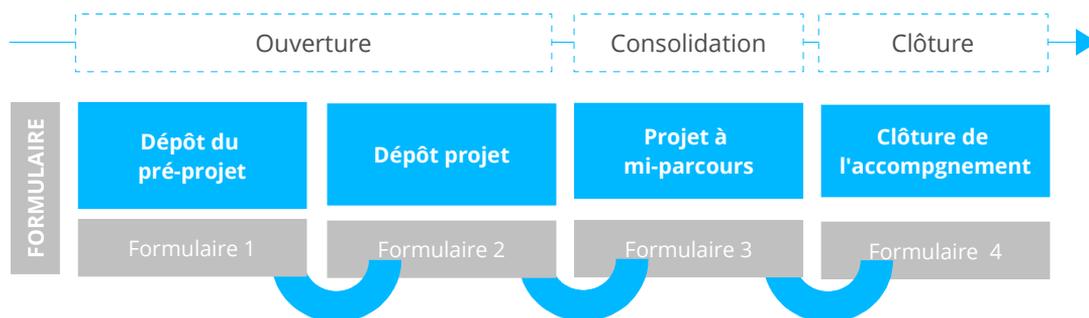
Afin de répondre à sa première mission, « Enseignement supérieur et transferts d'expertise », le bureau régional Asie-Pacifique de l'AUF a souhaité mettre à disposition plusieurs outils à destination des acteurs de la francophonie universitaire de la région afin qu'ils puissent devenir eux-mêmes les experts de leur projet de formation.

Cet ouvrage propose ainsi des outils en vue :

- d'accompagner les différents établissements membres de la région qui en font la demande, dans leur volonté de mettre en place des projets inter-universitaires de formation francophone de niveau licence et de niveau master ;
- de mobiliser une offre d'expertise francophone à travers les pôles scientifiques régionaux dans le cadre d'une approche par projet.

Sous forme de dossier, pour chaque niveau de formation, licence, master et doctorat, cet ouvrage se présente comme un guide d'accompagnement d'un cycle de formation universitaire francophone. Il vise en effet à donner les repères nécessaires aux partenaires universitaires qui désirent déposer un dossier de demande d'accompagnement d'une formation auprès du bureau régional.

Schéma général de l'accompagnement d'une formation universitaire francophone



Selon la phase du cycle de vie d'une formation (ouverture, consolidation, clôture de l'accompagnement), un dossier est remis à la commission régionale d'experts de l'AUF qui évalue chaque étape et formule, le cas échéant, des recommandations.

Cette évaluation permet de répondre aux axes définis dans le cadre de la mission « Enseignement supérieur et transfert d'expertise » :

Axe 1 : participer au renforcement des capacités de formation dans les établissements de la région qui en font la demande, et cela dans une perspective d'appropriation et d'autonomisation au service d'un renforcement et d'une diversification de l'offre régionale francophone de formation.

Axe 2 : accompagner le pilotage des projets inter-universitaire de formation à travers un transfert d'expertise francophone dans le cadre du dispositif de suivi des activités, et d'évaluation des projets, tel que défini dans la politique scientifique sur laquelle s'appuie la programmation quadriennale.

Principes et modalités

Principes

Comme il a été annoncé lors de la dernière réunion du Consortium d'appui aux formations francophones (octobre 2014, Hô Chi Minh-Ville), la programmation quadriennale 2014-2017 et la politique scientifique sur laquelle elle s'appuie impliquent le passage d'une logique de soutien ou de substitution à une logique d'accompagnement par projets inter-universitaires comportant la définition d'objectifs ciblés et d'indicateurs mesurables .

Cette nouvelle approche a amené la commission régionale des experts à prendre des décisions sur les nouvelles modalités d'accompagnement des formations francophones : il ne s'agit pas d'un désengagement mais d'un ré-investissement à partir d'un dispositif de suivi des activités et d'évaluation du projet inter-universitaire qui intègre dans sa définition différents indicateurs de pilotage :

- attractivité, et donc visibilité de la formation ;
- qualité du dispositif de certification linguistique et du dispositif de diplômation ;
- appropriation de l'enseignement du français et de l'enseignement des sciences en français par l'établissement porteur du projet ;
- autonomisation financière du programme de formation ;
- pilotage de la formation ;
- devenir des étudiants diplômés : employabilité / poursuite des études des étudiants diplômés.

Modalités de mise en œuvre pour les formations préexistantes

La mise en œuvre de ces nouvelles modalités d'accompagnement a amené la Commission régionale des experts à arrêter certains soutiens (logique de substitution), sans que cela ne porte préjudice aux étudiants en cours de cursus (promotions 2010-2014, 2011-2015, 2012-2016, 2013-2017). Ce qui suppose pour l'Agence de :

- rembourser les étudiants titulaires des DELF A2, B1, B2 ;
- mettre en place des missions de soutenance : frais de mission, tutorat (enseignants), aide mémoire (étudiants) ;
- mettre en place des allocations d'études destinées aux étudiants ayant peu de ressources financières. De nouvelles modalités de mise en œuvre sont en cours de finalisation.

La décision d'arrêter certains soutiens prend en effet dès réception de la notification. En ce qui concerne les promotions éventuellement sélectionnées hors convention, la mention « sans que cela porte préjudice aux étudiants de la formation bilingue » ne s'applique pas.

Volet cours de spécialité, de français et de conversation

Pour les cours de spécialité : des allocations de perfectionnement à la formation et missions internationales ou régionales d'enseignement sont maintenues.

Pour les cours de français, deux ateliers dont les conclusions ont été validées par la CRE (avril 2015) définissent un nouveau cadre plus en adéquation avec la démarche par projet : Suivi et aide à la réussite - parcours progressif en vue de l'apprentissage ou de l'approfondissement du français - qualité du dispositif de certification linguistique. Ces propositions positionnent l'action du bureau régional dans une logique de transfert d'expertise en privilégiant les enseignants déjà titulaires.

Pour les cours de conversation, deux types d'accompagnement devront être mobilisés : a) Présence francophone : les échanges pour la rédaction des mémoires en français peuvent être l'occasion d'un échange oral - b) étudiants « natifs » il y a par exemple plus de 40 étudiants français inscrits dans les 2 masters de Droit à HCMV.

Pour les modules d'insertion professionnelle : Les frais liés à l'organisation des séances de simulation assurées les « natifs » ne seront plus pris en charge. Par contre, la mise en place des modules d'insertion professionnelle et de Français d'objectif universitaire sera renforcée (transfert des compétences, formation des formateurs).

Volet espaces francophones

Les frais de fonctionnement de l'espace francophone et les indemnités destinées aux documentalistes ne seront plus pris en charge. Les espaces francophones s'inscriront désormais dans la politique d'apprentissage ou d'approfondissement de la langue française de l'établissement porteur de la formation. Alternativement, les campus (nouvelle génération) pourront organiser ces activités, en cohérence avec la "mutualisation des synergies".

Volet coordination

Les frais de gestion des formations (indemnités du responsable et du coordinateur de français) ne seront plus pris en charge.

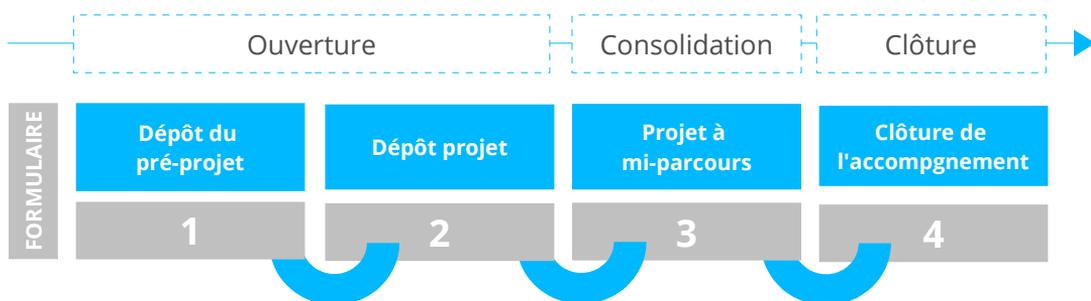
Perspectives

Toutes les formations feront l'objet d'une évaluation avant la fin d'année 2016. Le nouveau dispositif d'évaluation, plus en phase avec les nouvelles modalités d'accompagnement dans le cadre d'une approche structurée par projet, a été validée par la Commission régionale des experts.

En cas d'avis favorable, et en fonction des recommandations de la Commission régionale des experts, ces objectifs seront définis dans un cahier des charges dans le cadre de la signature d'une convention ou d'un avenant comprenant différents points : objectifs, activités, lignes budgétaires, dispositif de suivi.

Des missions d'expertise coordonnées par les responsables des pôles thématiques régionaux pourront être programmées afin d'accompagner les responsables des formations dans la définition de leurs objectifs et des moyens pour les atteindre.

Schéma - Accompagnement d'une formation de niveau licence



Termes de références

Présentation

Une formation internationale de niveau licence accompagnée par le Bureau régional Asie-Pacifique est un projet inter-universitaire, ce qui implique la définition et la mise en place d'une stratégie :

Développer les relations scientifiques entre universitaires francophones, et constituer ainsi un réseau d'échanges entre différents établissements d'enseignement supérieur membres de l'AUF. Une condition importante pour garantir le succès d'une formation internationale est le caractère inter-universitaire du projet : seule la rencontre de plusieurs volontés institutionnelles, à travers la diversité qui caractérise la coopération universitaire francophone dans la région et hors région, peut être à l'origine d'une formation pérenne.

Accompagner les échanges scientifiques et pédagogiques entre les enseignants-chercheurs des établissements membres du consortium d'appui à la formation internationale en vue d'améliorer la qualité du projet. Le rôle des différents partenaires qui composent la communauté universitaire francophone, et plus particulièrement les enseignants-chercheurs du consortium, ne se limite pas à des échanges dans le domaine de l'enseignement : chaque projet doit intégrer dans sa définition les niveaux d'intervention qui comprennent l'échange d'expériences dans le domaine de la gestion des contenus académiques en relation avec l'environnement scientifique et socio-économique dans lequel s'inscrit la formation, le projet pédagogique et le pilotage sur lequel il s'appuie, l'encadrement des travaux de recherche et des stages professionnels, etc.

Offrir aux étudiants un enseignement scientifique de haut niveau complété par l'acquisition de compétences additionnelles comme le renforcement ou l'apprentissage de langues ou des connaissances appliquées au numérique, de compétences transversales comme les méthodes de travail et les outils de travail sur lesquelles elles s'appuient au service d'une progression des connaissances - et enfin de compétences préprofessionnelles comme la méthodologie et les outils de la recherche, mais aussi la connaissance des milieux socio-économiques et du monde de l'entreprise.

Intensifier les relations de partenariat entre les enseignants francophones du consortium et les milieux socio-économiques, qu'il soit local, national, régional ou international. Un



Les termes de références que contient ce document visent à donner les repères nécessaires aux partenaires universitaires qui désirent déposer un dossier de demande d'accompagnement d'une formation de niveau licence auprès du bureau régional Asie-Pacifique de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF).

projet doit s'inscrire dans une logique d'ouverture dans le cadre de partenariats qui commencent dès le niveau des modules d'insertion professionnelle, puis des compétences pré-professionnelles acquises dans le cadre d'un stage professionnel et sanctionnées par un ou plusieurs diplômes, et enfin des débouchés professionnels.

Programmation quadriennale^{BAP} 2014-2017

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une programmation construite sur l'approche par projet, la prise en compte du cycle de vie de l'accompagnement par l'AUF d'une formation vise à assurer le passage de sa période d'ouverture (démarrage) à celle de sa consolidation (mi-parcours) puis de son rayonnement (clôture de l'accompagnement). Si la première période est celle de la constitution d'une équipe nécessaire au suivi tant scientifique qu'administratif ou financier, et à la valorisation pédagogique ou méthodologique du programme de formation (3 ans), la période qui suit doit permettre de renforcer les échanges scientifiques existants entre partenaires universitaires, et de juger de la pérennité du programme, c'est-à-dire de la possibilité que se poursuive et se développe la formation de manière autonome. Dans cette approche, les appuis développés par l'établissement porteur du projet de la formation, mais aussi ceux développés par les partenaires au programme de formation ou ceux du bureau régional ne constituent pas une finalité, mais un moyen de contribuer à l'appropriation par cet établissement de la formation.



Qu'il s'agisse de nouvelles demandes d'accompagnement par le bureau régional à des formations ou de demandes de renouvellement pour des formations déjà accompagnées, la politique scientifique liée à la mise en place de la nouvelle programmation 2014-2017 se structure en 4 phases :

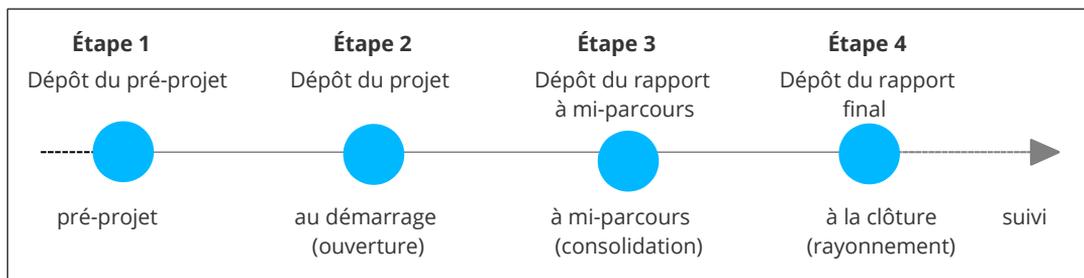
Phase 1 : dresser un état des lieux ainsi qu'un bilan quantitatif formations soutenues ;

Phase 2 : définir des priorités en relation avec les principales orientations de la programmation quadriennale ;

Phase 3 : inscrire ces priorités dans une démarche par projet axée sur des résultats dans le cadre d'un accompagnement sur une durée prédéfinie ;

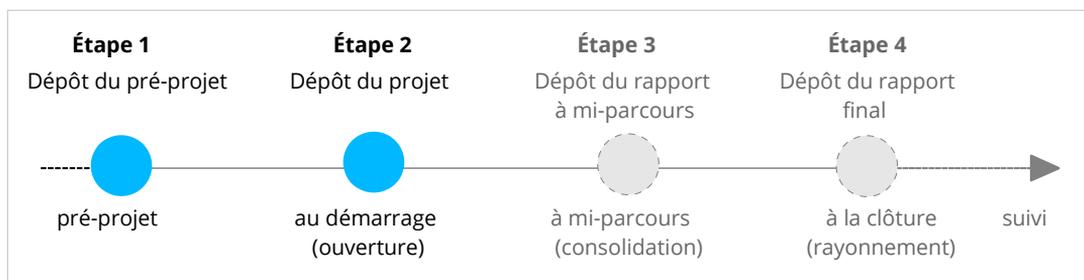
Phase 4 : mettre en place un dispositif de suivi des activités et d'évaluation des résultats (indicateurs) enregistrés.

Étapes du cycle de vie d'un accompagnement par l'AUF



L'accompagnement par le bureau régional d'un projet de formation prend en considération le cycle de vie d'un accompagnement ; il se structure en 3 phases articulées en 4 étapes.

Caractéristiques de la phase A [étapes 1 à 2] : accompagnement de l'AUF dans la définition du projet de formation



Durée : à définir (1 an), en tenant compte du calendrier des réunions de la commission régionale d'experts

Présentation : après validation de la commission régionale d'experts (étape 1) du pré-projet, suivi du bureau régional en vue de la finalisation du dossier à transmettre à la commission régionale d'experts pour évaluation du projet (étape 2)

Critères d'évaluation de la commission régionale d'experts

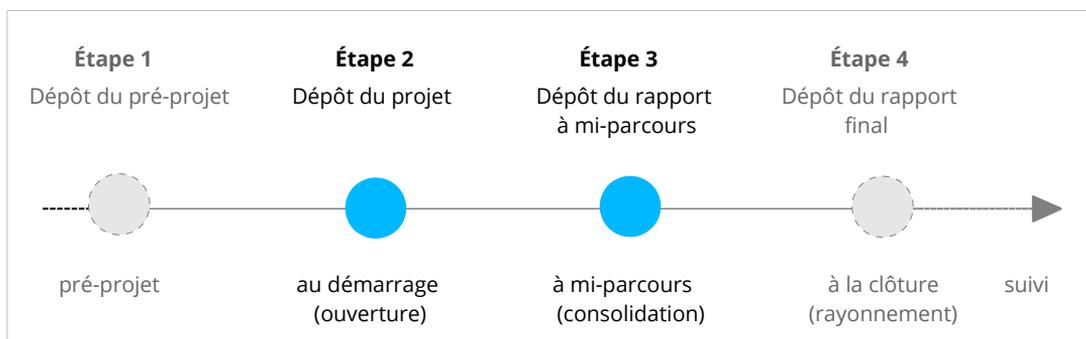
Pertinence, cohérence et faisabilité

Pertinence du projet : il s'agit de porter une appréciation sur l'articulation entre les objectifs poursuivis par le projet de formation et le cadre de la programmation quadriennale^{BAP}. Cette appréciation tient compte également de l'environnement scientifique, socio-économique et institutionnel (gouvernemental et inter-gouvernemental) dans lequel cette formation s'inscrit. Trois éléments peuvent, notamment, être pris en considération : objectifs prioritaires de la programmation quadriennale ; potentiel de recrutement des étudiants ; potentiel d'insertion professionnelle et de poursuites d'études au niveau master et doctorat dans le cadre d'une carrière universitaire.

Cohérence du projet : l'appréciation de la cohérence du projet devra conduire à mettre en évidence la concordance, au niveau de l'organisation et de la structuration du projet et de ses éléments constitutifs, entre les objectifs préalablement définis, les moyens à mettre en œuvre et les résultats attendus. Trois éléments peuvent, notamment, être pris en considération : programme de formation au regard des connaissances et compétences visées à la fin de la formation ; comité en charge du pilotage ou du suivi ; plan de communication et publics cibles.

Faisabilité du projet : l'évaluation de la faisabilité doit rendre compte, au regard des moyens mis en œuvre et des événements prévisibles, de la progression, des difficultés et des obstacles qui peuvent affecter la réalisation de la formation et des objectifs initialement définis. Trois éléments peuvent, notamment, être pris en considération : budget prévisionnel et recherche d'autonomisation financière ; plan de formation des enseignants de l'établissement porteur du projet de la formation; partenariats.

Caractéristiques de la phase B [étapes 2 à 3]: accompagnement au démarrage (mise en œuvre et suivi des activités) jusqu'à la consolidation du programme de formation



Durée : à définir (3 ans)

Présentation : après validation de la commission régionale d'experts, accompagnement de l'AUF du démarrage (étape 2) jusqu'à la consolidation du programme de formation

Critères d'évaluation de la commission régionale d'experts

Effectivité, efficacité et efficience

Effectivité de l'accompagnement de l'AUF : réalité des actions conduites.

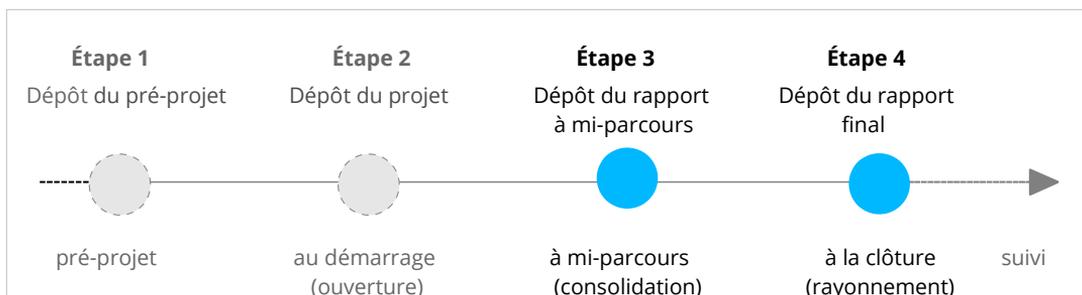
L'évaluation de l'effectivité doit rendre compte de la réalité des actions conduites dans le cadre de l'accompagnement de l'AUF : degré de réalisation du programme de formation ; niveau d'exécution budgétaire ; respect des délais ; recherche des éléments de surcoût éventuel et identification de leurs causes. L'appréciation de l'effectivité du projet vise

donc à dresser un bilan des actions réalisées, de celles en cours de réalisation et de celles non-réalisées par rapport au projet initial. L'évaluation de l'effectivité du projet conduira, notamment, à dresser un bilan à la fois quantitatif et qualitatif de la réalisation du programme de formation, mais aussi à élaborer des recommandations dans une logique d'accompagnement en relation avec les objectifs de l'étape n°3.

Efficacité de l'accompagnement de l'AUF : qualité des résultats obtenus et écarts constatés. L'évaluation de l'efficacité apprécie le degré de réalisation des objectifs préalablement définis ainsi que les éventuels effets non attendus (effets positifs ou négatifs) : analyse des écarts constatés entre les résultats attendus et les résultats effectivement enregistrés dans le cadre de la mise en œuvre du programme de formation¹. L'analyse des résultats obtenus et des écarts constatés aura pour objet d'évaluer la qualité des résultats par rapport aux objectifs préalablement définis, les causes des écarts constatés, et les solutions recherchées pour en corriger les effets dans le cadre des objectifs de l'étape n°3.

Efficience de l'accompagnement de l'AUF : ressources mobilisées et résultats obtenus. L'évaluation étudie, notamment, la relation entre les ressources utilisées et les résultats obtenus par catégorie de bénéficiaires, selon les éléments suivants : modalités de mobilisation des ressources financières, matérielles et humaines. La question qui se pose est celle de savoir si elles ont bien été mobilisées en temps voulu et au moindre coût. L'élaboration des recommandations par l'expert désigné par la CRE devrait se faire en étroite collaboration avec le bureau régional.

Caractéristiques de la phase C [étapes 3 à 4] : Accompagnement de la consolidation jusqu'au rayonnement de la formation à la clôture



Durée : à définir (3 ans)

Présentation : après validation de la commission régionale d'experts, accompagnement de l'AUF de la consolidation (étape 3) jusqu'au rayonnement de la formation (étape 4). Après cette étape, les modalités d'accompagnement par le bureau régional seront amenées à évoluer suivant les recommandations de la commission régionale d'experts.

¹ Cette analyse peut également inclure les résultats imprévus (négatifs ou positifs)

Critères d'évaluation de la commission régionale d'experts

Impact et viabilité.

Impact de l'accompagnement de l'AUF : retombées du programme de formation

L'évaluation de l'impact mesure aussi bien les effets immédiats du programme de formation que ses impacts à moyen terme au service du développement ou de la structuration d'un espace régional de formation francophone. Au-delà de la constatation des faits (effectivité, efficacité, efficience), il convient notamment d'expliquer pourquoi les changements observés ont eu lieu, et dans quelle mesure ils sont ou non liés à la mise en place du programme de formation : renforcement des capacités de l'établissement, évolutions des pratiques pédagogiques, renforcement de l'expertise francophone, image de la francophonie universitaire, etc..

L'évaluation de l'impact de l'accompagnement par l'AUF du programme de formation peut porter sur son adéquation avec la politique scientifique régionale définie par la commission régionale d'experts. Il s'agit alors d'évaluer dans quelle mesure le programme de formation a permis :

- la constitution de corpus scientifiques, méthodologiques et pédagogiques francophones ?
- La mise en place d'un suivi et d'une aide à la réussite des étudiants (du recrutement à l'insertion professionnelle ou la poursuite de recherches en post-doctorat des docteurs ?

L'évaluation de l'impact de l'accompagnement par l'AUF du programme de formation peut porter sur son adéquation avec les besoins des universités de la région et les attentes du marché de l'emploi. Il s'agit alors d'évaluer dans quelle mesure le programme de formation a permis :

- l'intégration des représentants des milieux socio-économiques et institutionnels au sein de la formation ?
- Le développement d'actions de valorisation de la formation en partenariat avec les milieux socio-économiques et institutionnels ?

L'évaluation de l'impact de l'accompagnement par l'AUF du programme de formation peut porter sur son adéquation avec les besoins et les capacités de l'établissement porteur de programme. Il s'agit alors d'évaluer dans quelle mesure le programme de formation a permis :

- l'intégration des jeunes enseignants dans la communauté universitaire francophone ?
- La structuration des partenariats universitaires francophones dans la production et l'échange de l'information scientifique, méthodologique et pédagogique ?

Viabilité /pérennité du programme de formation : appropriation et autonomisation

L'appréciation de la viabilité / pérennité du programme de formation vise la poursuite et l'autonomisation du programme de formation au-delà de l'accompagnement de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF). Il s'agit de mesurer la viabilité / pérennité du programme à travers la consolidation d'un corps enseignant francophone de l'établissement, la recherche d'autonomisation financière et les résultats obtenus à ce jour dans ce domaine, et enfin les perspectives liées aux partenariats institutionnels et universitaires.

Indicateurs rattachés à la démarche qualité

Attractivité de la formation [4 indicateurs], et donc visibilité de la formation [3 indicateurs]

Efficacité du dispositif de certification linguistique [4 indicateurs] et du dispositif de diplomation [4 indicateurs]

Appropriation de l'enseignement du français [2 indicateurs] et de l'enseignement des sciences en français [3 indicateurs]

Autonomisation financière du programme de formation [6 indicateurs²]

Pilotage de la formation [4 indicateurs]

Devenir des étudiants diplômés : employabilité à travers le potentiel d'insertion professionnelle [4 indicateurs] et capacités liées aux connaissances et compétences acquises dans le cadre d'une poursuite des études des étudiants diplômés [4 indicateurs]



La mise en œuvre de ce dispositif d'évaluation se base, notamment, sur la notion de maturité. À la différence d'une approche « tout ou rien », l'analyse de maturité se base sur l'idée que tout projet peut être amélioré et que son pilotage doit être orienté vers cette amélioration continue. Les grilles de suivi sont construites autour d'une échelle en 5 niveaux de maturité en vue de faciliter la communication des résultats.

2 dont certains ne sont que facultatifs.

Formulaire - Accompagnement Cycle de formation

> Niveau licence

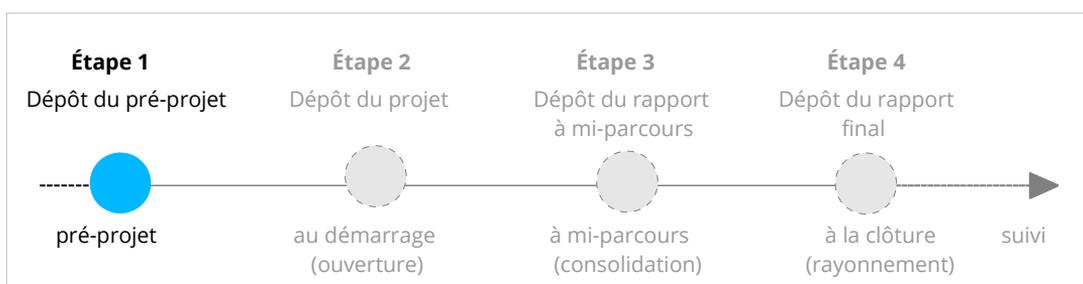
Étape 1 | Dépôt du pré-projet [ouverture]

Ce guide vise à accompagner les porteurs de projet d'une formation universitaire francophone de niveau licence à remplir le formulaire ci-après.

Il correspond à l'étape 1, dépôt du pré-projet, de la phase A.

Présentation : il s'agit ici de la phase de dépôt du formulaire du pré-projet qui devra être effectué auprès de la commission régionale d'experts pour validation du pré-projet.

Durée : à définir (1 an), en tenant compte du calendrier des réunions de la commission régionale d'experts





Rappel des critères d'évaluation de la commission régionale d'experts

Pertinence, cohérence et faisabilité

Pertinence du projet : il s'agit de porter une appréciation sur l'articulation entre les objectifs poursuivis par le projet de formation et le cadre de la programmation quadriennale^{BAP}. Cette appréciation tient compte également de l'environnement scientifique, socio-économique et institutionnel (gouvernemental et inter-gouvernemental) dans lequel cette formation s'inscrit. Trois éléments peuvent, notamment, être pris en considération : objectifs prioritaires de la programmation quadriennale ; potentiel de recrutement des doctorants ; potentiel d'insertion professionnelle et de poursuites d'études post-doctorales dans le cadre d'une carrière universitaire.

Cohérence du projet : l'appréciation de la cohérence du projet devra conduire à mettre en évidence la concordance, au niveau de l'organisation et de la structuration du projet et de ses éléments constitutifs, entre les objectifs préalablement définis, les moyens à mettre en œuvre et les résultats attendus. Trois éléments peuvent, notamment, être pris en considération : programme de formation au regard des connaissances et compétences visées à la fin de la formation ; comité en charge du pilotage ou du suivi ; plan de communication et publics cibles.

Faisabilité du projet : l'évaluation de la faisabilité doit rendre compte, au regard des moyens mis en œuvre et des événements prévisibles, de la progression, des difficultés et des obstacles qui peuvent affecter la réalisation de la formation et des objectifs initialement définis. Trois éléments peuvent, notamment, être pris en considération : budget prévisionnel et recherche d'autonomisation financière ; plan de formation des enseignants de l'établissement porteur du projet de la formation ; partenariats.

Étape 1

Formulaire du dépôt du pré-projet [ouverture]

CODE PROJET : (attribué par l'AUF) :



Cadre réservé à l'AUF

PROJET ÉVALUÉ

(nom de de la formation de niveau licence) :

SECTION 1 PRÉSENTATION DU PROJET



Projet : rédaction d'une page maximum précisant l'historique, les objectifs du projet, etc.

SECTION 2 PORTEUR DU PROJET

Nom de l'établissement :

Nom du plus haut responsable de l'établissement :

Responsable de la formation internationale au sein du l'établissement

Nom et prénom :

Titre :

Fonction :

Adresse électronique :

N° de tel 1 :

N° de tel 2 :

SECTION 3 PARTENAIRES DU PROJET

Listes des partenaires universitaires qui délivrent un diplôme

Partenaire 1 : nom de l'établissement et contact au sein de l'établissement

Partenaire 2 : nom de l'établissement et contact au sein de l'établissement

Partenaire 3 : nom de l'établissement et contact au sein de l'établissement

...

Listes des autres partenaires universitaires

Partenaire 1 : nom de l'établissement et contact au sein de l'établissement

Partenaire 2 : nom de l'établissement et contact au sein de l'établissement

Partenaire 3 : nom de l'établissement et contact au sein de l'établissement

...

Listes des principaux membres du collège socio-économique³ et institutionnel⁴

Partenaire 1 : nom de l'établissement et contact au sein de l'établissement

Partenaire 2 : nom de l'établissement et contact au sein de l'établissement

Partenaire 3 : nom de l'établissement et contact au sein de l'établissement

...

Le projet inter-universitaire de formation de niveau licence a-t-il fait l'objet d'une convention entre les partenaires universitaires ?

Oui Non

Le projet inter-universitaire de formation de niveau licence a-t-il fait l'objet d'une convention avec les membres du collège ?

Oui Non

SECTION 4 CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Titre, mention et spécialité de la formation de niveau licence

Nombre d'année du cursus :

Un comité de suivi (ou équipe pédagogique) a-t-il été constitué pour la mise en place et le suivi de la formation ?

Oui Non

Dispositif de diplômation

- Formation nationale
- Formation délocalisée
- Double ou co-diplômation

Modalité d'enseignement

- Formation en présentiel
- Formation à distance, dont part de CLOMs :
- Formation hybride, dont % du volume horaire de la formation en présentiel : %



Formation nationale : obtention du diplôme de l'établissement du pays dans lequel l'étudiant suit son parcours universitaire.

Formation délocalisée : obtention d'un diplôme de formation dont le cursus se déroule totalement à l'étranger.

Double diplôme : formation conjointement menée par deux établissements dont l'issue est l'obtention d'un seul diplôme attestant la réussite de la formation.

Co-diplômation : formation conjointement menée par deux établissements dont l'issue est l'obtention de deux diplômes attestant la réussite de la formation.



CLOMs : cours en ligne ouverts et massifs (CLOMs, en anglais MOOCs)

Formation hybride : articulation du présentiel et de la distance afin de soutenir le processus d'enseignement-apprentissage. Elle est orientée vers le suivi de l'apprenant, l'ouverture des ressources et le développement d'espaces de mutualisation et d'interaction.

³ Entreprises, sociétés, fondations, associations, etc.

⁴ Institutions gouvernementales, intergouvernementales, etc.

Type de formation

- Formation initiale
 Formation continue



Formation initiale : formation obtenue au terme d'un cycle d'étude

Formation continue : secteur de la formation qui concerne ceux qui sont rentrés dans la vie active et donc ont quitté la formation initiale. Elle permet aux personnes qui sont déjà dans la vie active de pouvoir continuer à se former pour améliorer leurs compétences et de s'adapter aux nouvelles technologies et méthodes appliquées en entreprise. Aussi, elle permet la reconversion professionnelle.

Projet pédagogique

L'établissement porteur du projet de formation a-t-il défini un programme d'enseignements des pré-requis pendant un semestre ou une année préparatoire ?

- Oui Non

Le projet pédagogique précise-t-il le profil de sortie des étudiants en termes de connaissances et de compétences acquises à l'issue de la formation sanctionnée par un ou plusieurs diplômes, et les métiers auxquels elles donnent accès ?

- Oui Non

Le projet pédagogique tient-il compte de l'offre de formation internationale de niveau master déjà existante, au niveau national comme au niveau régional, dans les mêmes champs disciplinaires ?

- Oui Non

Le projet pédagogique tient-il compte de l'offre de

formation de niveau licence déjà existante dans les mêmes champs disciplinaires au niveau national et régional ?

- Oui Non

Compte tenu de la dimension inter-universitaire du projet, quelles seront les nationalités représentées au sein du corps enseignant ? Préciser :

-



Pré-requis : connaissances et compétences requises avant une inscription en 1ère année de licence



Profil de sortie des étudiants : résultats attendus de l'apprentissage acquis par les étudiants en matière de savoirs, compétences, aptitudes, connaissances, compréhension, application des connaissances, analyse, synthèse, etc.



Offre de formation :
Consulter la cartographie des formations :
<https://cartographie.auf.org/>

Politique linguistique

L'établissement porteur du projet de formation de niveau licence a-t-il défini une politique d'apprentissage des enseignements scientifiques dispensés en français ?

Oui Non



Politique d'apprentissage : formulation des acquis d'apprentissage du programme de formation. Elle permet de mettre en évidence le programme, d'en améliorer la lisibilité (pour les étudiants, les enseignants et le monde socio-professionnel), de donner sens aux apprentissages des étudiants et de responsabiliser ces derniers en précisant ce que l'on attend d'eux et enfin de renforcer la cohérence du programme et l'articulation des différents cours.

Le comité de suivi a-t-il défini, pour chaque niveau d'études (1ère année, 2ème année, etc.), les objectifs à atteindre par les étudiants en matière d'apprentissage et d'approfondissement de la langue française ?

Oui Non

Répartition en volume horaire

Cursus 4 ans	Nbre d'heures d'enseignement en langue nationale	Nbre d'heures d'enseignement du français	Nbre d'heures d'enseignement et scientifique en français
1e année			
2e année			
3e année			
4e année			
Cursus 5 à 6 ans			
5e année			
6e année			

Des cours dans une autre langue étrangère que le français sont-ils programmés dans la formation ?

	Langue étrangère (préciser la langue)	Nbre d'heures sur la durée du cursus
Langue 1		
Langue 2		

L'établissement porteur du projet de la formation a-t-il défini une politique d'apprentissage des enseignements scientifiques dispensés dans une autre langue étrangère que le français ?

Oui Non

Si oui, laquelle ou lesquelles ?



Politique d'apprentissage : formulation des acquis d'apprentissage du programme de formation. Elle permet de mettre en évidence le programme, d'en améliorer la lisibilité (pour les étudiants, les enseignants et le monde socio-professionnel), de donner sens aux apprentissages des étudiants et de responsabiliser ces derniers en précisant ce que l'on attend d'eux et enfin de renforcer la cohérence du programme et l'articulation des différents cours.

Équilibre financier du projet

Quel sera le montant des droits d'inscription annuels pour la formation internationale (montant de droits d'inscription en EUR) ?

Quelles sont les conditions d'un équilibre financier (recettes – dépenses) du projet et à quel moment cet équilibre sera-t-il atteint ?

Appropriation du projet par l'établissement porteur du projet

Quels éléments contribueront à l'appropriation du projet par l'établissement porteur du projet de formation (ressources humaines, dont corps professoral, ressources matérielles et financières, etc.) ?

Programmation quadriennale^{BAP} 2014-2017

Quel sera l'impact de ce projet sur le développement d'un espace régional de formation internationale de niveau master ?

Quel sera l'apport de la francophonie universitaire dans la mise en œuvre de ce projet de formation internationale ?



Programmation quadriennale^{BAP} 2014-2017

www.auf.org/bureau/bureau-asie-pacifique/

Quels sont/seront les difficultés et les obstacles susceptibles d'être rencontrés, ou déjà rencontrés, par les partenaires au projet dans la définition et la mise en œuvre du projet pédagogique ? Quelles sont les mesures envisagées pour surmonter ces difficultés ?

Force(s)	Faiblesse(s)
-	-
-	-

Mesures envisagées pour surmonter les difficultés identifiées

-



En fonction des points faibles identifiés, **les mesures envisagées** peuvent se présenter comme une activité développée dans le cadre d'une formation et prise afin de produire des résultats attendus, plus précisément le(s) résultat(s) immédiat(s) lié(s) à l'activité mise en œuvre. Dans le cadre d'une programmation construite sur l'approche par projet, la définition de chaque activité commence toujours par un verbe d'action : renforcer, développer, structurer, permettre, etc.

SECTION 5 DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT PORTEUR DU PROJET

Nom :
 Prénom :
 Titre :
 Signature et cachet (obligatoires)



À compléter et signer par le plus haut responsable de l'établissement membre de l'AUF porteur du projet ou par le responsable de son service des relations internationales.

SECTION 6 CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier comprend les pièces suivantes :

Pièce obligatoire :

Le formulaire dûment complété, daté et signé

Pièces facultatives :

Tout autre document en relation avec la définition du projet de formation



Toutes les pièces constitutives du dossier doivent être rédigés en français.

Le dossier accompagné des pièces constitutives est à retourner, par courrier électronique, à **M. Eric Vivien** : eric.vivien@auf.org

Formulaire - Accompagnement Cycle de formation

> Niveau licence

Étape 2 | Dépôt du projet [ouverture]

Ce guide vise à accompagner les porteurs de projet d'une formation universitaire francophone de niveau licence à remplir le formulaire ci-après.

Il correspond à l'étape 2, dépôt du projet, de la phase A.

Présentation : après validation de la commission régionale d'experts (étape 1) du pré-projet, suivi du bureau régional en vue de la finalisation du dossier à transmettre à la commission régionale d'experts pour évaluation du projet (étape 2).

Durée : à définir (3 ans), en tenant compte du calendrier des réunions de la commission régionale d'experts





Rappel des critères d'évaluation de la commission régionale d'experts

Pertinence, cohérence et faisabilité

Pertinence du projet : il s'agit de porter une appréciation sur l'articulation entre les objectifs poursuivis par le projet de formation et le cadre de la programmation quadriennale^{BAP}. Cette appréciation tient compte également de l'environnement scientifique, socio-économique et institutionnel (gouvernemental et intergouvernemental) dans lequel cette formation s'inscrit. Trois éléments peuvent, notamment, être pris en considération : objectifs prioritaires de la programmation quadriennale ; potentiel de recrutement des doctorants ; potentiel d'insertion professionnelle et de poursuites d'études post-doctorales dans le cadre d'une carrière universitaire.

Cohérence du projet : l'appréciation de la cohérence du projet devra conduire à mettre en évidence la concordance, au niveau de l'organisation et de la structuration du projet et de ses éléments constitutifs, entre les objectifs préalablement définis, les moyens à mettre en œuvre et les résultats attendus. Trois éléments peuvent, notamment, être pris en considération : programme de formation au regard des connaissances et compétences visées à la fin de la formation ; comité en charge du pilotage ou du suivi ; plan de communication et publics cibles.

Faisabilité du projet : l'évaluation de la faisabilité doit rendre compte, au regard des moyens mis en œuvre et des événements prévisibles, de la progression, des difficultés et des obstacles qui peuvent affecter la réalisation de la formation et des objectifs initialement définis. Trois éléments peuvent, notamment, être pris en considération : budget prévisionnel et recherche d'autonomisation financière ; plan de formation des enseignants de l'établissement porteur du projet de la formation ; partenariats.

Étape 2

Formulaire du dépôt du projet [ouverture]

CODE PROJET : (attribué par l'AUF) :



Cadre réservé à l'AUF

PROJET ÉVALUÉ

(nom de de la formation de niveau licence) :

SECTION 1 DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT PORTEUR DU PROJET

Nom de l'établissement porteur du projet :



Indiquer la structure portant le projet de formation de niveau licence

Responsable du projet au sein de l'établissement

Nom :

Prénom :

Titre :

Fonction :

Adresse électronique :

N° de tel 1 :

Nom :

Prénom :

Titre :

Signature et cachet (obligatoires)



À compléter et à signer par le plus haut responsable de l'établissement membre de l'AUF porteur du projet ou par le responsable de son service des relations internationales.

SECTION 2 CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier comprend les pièces suivantes :

Pièces obligatoires

Le formulaire, dûment complété, daté et signé, doit être accompagné des annexes demandées

- Annexe 1.A : maquette de la formation : enseignement du français (modèle prédéfini)
- Annexe 1.B : maquette de la formation : enseignements scientifiques en français (modèle prédéfini)

- Annexe 1.C : règlement de la formation (modèle en langue française libre)
- Annexe 2.A : environnement académique et monde socio-économique (modèle libre)
- Annexe 2.B : suivi des anciens diplômés de la formation (modèle libre)
- Annexe 3.A : comité de suivi (modèle libre)
- Annexe 3.B : calendrier universitaire (modèle libre)
- Annexe 3.C : plan de communication (modèle libre)
- Annexe 4.A : budget annuel prévisionnel (modèle libre)
- Annexe 4.B : plan de formation de l'établissement porteur du projet (modèle libre)



Toutes ces pièces sont obligatoires et doivent être rédigés en français.
L'absence de l'une d'entre elles entraînera automatiquement l'irrecevabilité du dossier.

Pièces facultatives

- Tout autre document en relation avec la définition du projet de formation

SECTION 3 TRANSMISSION DU DOSSIER



Ce dossier doit être complété en tenant compte des dispositions du guide et des termes de référence. Ce guide vise à donner les repères nécessaires aux partenaires universitaires qui désirent déposer un dossier de demande d'accompagnement d'une formation de niveau licence auprès du bureau régional Asie-Pacifique de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF). Ce dossier est transmis à la Commission régionale d'experts qui participe à la mise en place du dispositif d'évaluation qui accompagne la politique scientifique régionale ; à ce titre, elle formule des recommandations.



Le dossier accompagné des pièces obligatoires est à retourner, par courrier électronique, à M. Eric Vivien, responsable de projet, à l'adresse suivante : eric.vivien@auf.org.

AXE 1 PROJET DE PROGRAMME DE FORMATION : CADRE DE RÉFÉRENCES

Un projet de formation de niveau licence vise l'acquisition de connaissances et de compétences à l'issue de la formation. Dans cette logique, la définition et la mise en œuvre de cette formation s'appuient sur un projet pédagogique conçu dans une logique de progression sur plusieurs semestres, c'est-à-dire la durée de la formation. Ce projet se caractérise également par une cohérence entre, d'une part, les enseignements dispensés dans le cadre de parcours clairement définis et, d'autre part, les principes d'orientation et de spécialisation progressive.

Présentation du programme de formation

L'organisation des enseignements, éventuellement en différents parcours, est présentée avec précision et clarté en tenant compte de la progression des connaissances et des compétences à acquérir décrites dans les documents de présentation de la formation : cours dispensés, le volume horaire, une synthèse de son contenu, les modalités d'attribution de crédits, les modalités pédagogiques (cours magistraux, TD, TP, stages, projets collaboratifs, mémoire, etc.).

L'organisation des enseignements doit également indiquer les modalités de contrôle de connaissances et de compétences utilisées, les

environnements numériques disponibles, etc.. Les modalités de recrutement à l'entrée de la formation, et éventuellement les modalités de mise à niveau, sont également précisées.

Compétences linguistiques et transversales dans un contexte culturel donné

Le programme de formation précise les parcours mis en place en vue de l'apprentissage ou de l'approfondissement de la langue française, mais aussi l'acquisition de compétences transversales comme le renforcement des connaissances appliquées au numérique, ou les méthodes de travail et les outils sur lesquelles elles s'appuient.

En fonction de la politique liée à l'apprentissage ou approfondissement de la langue française mise en œuvre par l'établissement porteur du projet, il convient de préciser : le volume horaire par année, les modalités d'attribution de crédits, les modalités pédagogiques et d'évaluation.



Cohérence : mettre en évidence la concordance, au niveau de l'organisation et de la structuration du projet et de ses éléments constitutifs, entre les objectifs préalablement définis, les moyens à mettre en œuvre et les résultats attendus.

→ programme de formation au regard des connaissances et compétences visées à la fin de la formation

→ comité en charge du pilotage ou du suivi

→ plan de communication et publics cibles.



Pertinence : articulation entre les objectifs poursuivis par le projet de formation et le cadre de la programmation quadriennale^{BAP}.

Cette appréciation tient compte également de l'environnement scientifique, socio-économique et institutionnel (gouvernemental et inter-gouvernemental) dans lequel cette formation s'inscrit.

Il appartient aux autorités compétentes au sein de l'établissement d'indiquer si une certification en langue est demandée à l'entrée dans la formation et son niveau, et de préciser si des modalités de passage d'une certification sont prévues dans le cadre de la formation. Il convient enfin de préciser si un département de français (ou une section de français) est associé à la définition et la mise en place d'une politique liée à l'apprentissage ou à l'approfondissement de la langue française.

Le projet précise, si nécessaire, les procédures de suivi et d'évaluation liées à l'apprentissage de ces compétences à travers la mise en place d'un portefeuille de compétences, ou d'un livret de l'étudiant.

AXE 1 PROJET DE PROGRAMME DE FORMATION : ANNEXES - À joindre obligatoirement

Annexe 1.A Maquette de la formation : enseignements scientifiques en français (modèle prédéfini)

Annexe 1.B Maquette de la formation : enseignement du français (modèle prédéfini)

Annexe 1.C Règlement de la formation (modèle en langue française libre)

AXE 1 PROGRAMME DE FORMATION : QUESTIONS

1.1 Le projet prend-il en compte les principes d'orientation et de spécialisation progressive des étudiants – d'une formation généraliste à la spécialisation – et ceci en tenant compte des parcours universitaires qu'ils peuvent choisir ?

Oui Non

Si oui, préciser les principes et les modalités de cette progression dans la maquette de la formation (annexe 1.A).

1.2 Le projet précise-t-il, pour chaque niveau d'études, les objectifs à atteindre par les étudiants en matière d'apprentissage et d'approfondissement du français, ainsi que le dispositif de suivi et d'évaluation qui l'accompagne ?

Oui Non

Si oui, préciser le volume horaire par année d'études (annexe 1.B)

1.3 Le projet, précise-t-il, pour chaque niveau d'études, les objectifs à atteindre par les étudiants en matière d'acquisition des connaissances scientifiques et méthodologiques, ainsi que le dispositif de suivi et d'évaluation qui l'accompagne ?

Oui Non

Si oui, préciser, pour chaque module de formation, les compétences visées à la fin de la formation (annexe 1.A).

1.4 Le projet précise-t-il les parcours mis en place en vue d'acquérir des compétences transversales (méthodes et outils de travail, connaissances du numérique, etc.) ?

Oui Non

Si oui, préciser ces compétences transversales dans la maquette (annexe 1.A).

1.5 Le projet précise-t-il, pour chaque cours dispensé en langue française (enseignement de français et enseignement scientifique en français), le volume horaire, une synthèse de son contenu, les modalités d'attribution de crédits, les modalités pédagogiques (cours magistraux, TD, TP, stages, projets collaboratifs, etc.), ainsi que le dispositif de suivi et d'évaluation qui l'accompagne ?

Oui Non

Si oui, joindre le descriptif dans la maquette de formation (annexe 1.A).

1.6 Existe-il un règlement de la formation précisant les conditions et modalités d'entrée dans la formation, les dates des sessions des examens, l'organisation des épreuves écrites et orales, dont celles relatives à la soutenance des mémoires en français ?

Oui Non

Si oui, joindre le règlement de la formation (annexe 1.C).

Quels sont/seront les principales difficultés et les obstacles susceptibles d'être rencontrés, ou déjà rencontrés, par les partenaires universitaires dans la définition et la mise en œuvre du projet ? Quelles sont les mesures envisagées pour surmonter ces difficultés ?

Force(s)	Faiblesse(s)
-	-
-	-

Mesures envisagées pour surmonter les difficultés identifiées

-
-



En fonction des points faibles identifiés, **les mesures envisagées** peuvent se présenter comme une activité développée dans le cadre d'une formation et prise afin de produire des résultats attendus, plus précisément le(s) résultat(s) immédiat(s) lié(s) à l'activité mise en œuvre. Dans le cadre d'une programmation construite sur l'approche par projet, la définition de chaque activité commence toujours par un verbe d'action : renforcer, développer, structurer, permettre, etc.

AXE 2 DISPOSITIF DE SUIVI DES ÉTUDIANTS : CADRE DE RÉFÉRENCES

Un projet de formation de niveau licence vise l'acquisition de connaissances et de compétences à l'issue de la formation. Dans cette logique, la définition et la mise en œuvre de cette formation s'appuient sur un projet pédagogique conçu dans une logique de progression sur plusieurs semestres, c'est-à-dire la durée de la formation. Ce projet se caractérise également par une cohérence entre, d'une part, les enseignements dispensés dans le cadre de parcours clairement définis et, d'autre part,

La mise en place d'un dispositif de suivi et d'aide à la réussite des étudiants s'inscrit dans un processus qui tient compte des candidats potentiels issus de l'enseignement secondaire jusqu'au potentiel d'insertion professionnelle des étudiants diplômés. Ce dispositif doit également permettre de définir la meilleure adéquation entre, d'une part, les objectifs annoncés -connaissances et compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme- et, d'autres part, l'insertion professionnelle des diplômés et leur niveau d'insertion.

Une formation de niveau licence est construite de manière à offrir aux étudiants le choix entre l'insertion professionnelle ou la poursuite des études vers une formation de niveau master (FIM). Ce dispositif vise à apporter aux étudiants les informations nécessaires tout au long de leur cursus, en vue de favoriser leur (ré)orientation, leur mise en situation professionnelle (stages, initiation à la recherche, etc.) et leur accès éventuel à une mobilité nationale, régionale ou internationale.

Potentiel de recrutement des étudiants

L'analyse des caractéristiques (origines géographiques, lycéens francophones ou non francophones, etc.) des candidats à la formation, et les profils des étudiants sélectionnés, doit permettre de juger de l'attractivité de celle-ci auprès des lycéens ou des bassins de recrutement tant au niveau local, national ou régional. Dans ce contexte, la

définition et la mise en place de la formation doit également tenir compte de l'offre de formation de niveau licence pré-existante au niveau local et national dans le(s) champ(s) disciplinaire(s) couvert(s) par la formation.

La mesure du potentiel de recrutement doit s'appuyer sur des données chiffrées, comme des enquêtes i) propres à l'établissement porteur du projet de formation, ii) propres au comité de suivi ou iii) menées chaque année par le bureau régional de l'AUF. Dans toutes les hypothèses, la mesure du potentiel de recrutement doit également s'appuyer sur d'autres informations, comme la mise en place de listes de lycées et de contacts au sein de ces structures.



Pertinence : articulation entre les objectifs poursuivis par le projet de formation et le cadre de la programmation quadriennale^{BAP}.

Cette appréciation tient compte également de l'environnement scientifique, socio-économique et institutionnel (gouvernemental et inter-gouvernemental) dans lequel cette formation s'inscrit.

Potentiel d'insertion professionnelle et de poursuites des études diplômés



Voir le critère pertinence

Même si les 2 premières années seront consacrées à l'enseignement du français, l'objectif d'insertion professionnelle du projet impose de prêter, dès son démarrage, une attention particulière à l'acquisition de compétences pré-professionnelles au service de l'avenir des étudiants, soit par une

poursuite d'études dans le cadre d'une formation de niveau master (FIM), soit par un apprentissage du monde socio-économique.

L'analyse du devenir des diplômés se fonde sur la pertinence et la qualité de la formation, mais aussi sur les compétences attendues à l'obtention du diplôme. Une attention particulière doit donc être portée au lien avec les milieux socio-économique et institutionnels : en fonction de l'orientation du projet, la formation peut prévoir l'implication d'intervenants extérieurs de ces milieux dans la définition et la mise en œuvre du processus de formation. Cette implication de partenaires non universitaires doit, notamment, faciliter l'intégration de la formation dans le contexte socio-économique local et national.

AXE 2 DISPOSITIF DE SUIVI DES ÉTUDIANTS : ANNEXES - À joindre obligatoirement

Annexe 2.A Environnement académique et monde socio-économique (modèle libre)

Annexe 2.B Suivi des anciens diplômés de la formation (modèle libre)

AXE 2 DISPOSITIF DE SUIVI DES ÉTUDIANTS : QUESTIONS

2.1 La formation tient-elle compte de l'offre de formation francophone de niveau licence pré- existante au niveau local, national et régional dans le(s) champ(s) disciplinaire(s) couvert(s) par la formation ?

Oui Non

Si oui, préciser comment la formation se positionne par rapport à cette offre (annexe 2.A).

2.2 L'équipe en charge du pilotage de la formation a-t-elle développé des relations avec des formations de niveau master pour les futurs étudiants diplômés désireux de poursuivre des études ?

Oui Non

Si oui, préciser lesquelles en annexe (annexe 2.A).

2.3 En fonction de l'orientation du projet, la formation prévoit-elle l'implication des milieux socio-économique et institutionnels dans la définition et la mise en œuvre du cursus de formation ?

Oui Non

Si oui, préciser de manière synthétique les implications attendues des milieux socio-économique et institutionnels, et les partenariats envisagés (annexe 2.A).

2.4 Des modules d'insertion professionnelle et des stages professionnels seront-ils intégrés dans le cursus de la formation ?

Oui Non

Si oui, préciser de manière synthétique le contenu de ces modules et les modalités d'organisation de ces stages professionnels dans la maquette de formation (annexe 1.A).

2.5 Des séminaires de méthodologie de la recherche, dans le(s) champ(s) disciplinaire(s) concerné(s), seront-ils intégrés dans le cursus de la formation ?

Oui Non

Si oui, préciser de manière synthétique le contenu et les modalités d'organisation de ces séminaires dans la maquette de formation (annexe 1.A).

2.6 La mise en place d'un suivi des anciens diplômés de la formation (association, regroupement périodique ou équivalent) est-elle déjà envisagée ?

Oui Non

Si oui, préciser la nature de ce suivi et la forme qu'il prendra (annexe 2.B).

Quels sont/seront les difficultés et les obstacles susceptibles d'être rencontrés, ou déjà rencontrés, par les partenaires au projet dans la définition et la mise en œuvre du projet pédagogique ? Quelles sont les mesures envisagées pour surmonter ces difficultés ?

Force(s)	Faiblesse(s)
-	-
-	-

Mesures envisagées pour surmonter les difficultés identifiées

-

-



En fonction des points faibles identifiés, **les mesures envisagées** peuvent se présenter comme une activité développée dans le cadre d'une formation et prise afin de produire des résultats attendus, plus précisément le(s) résultat(s) immédiat(s) lié(s) à l'activité mise en œuvre. Dans le cadre d'une programmation construite sur l'approche par projet, la définition de chaque activité commence toujours par un verbe d'action : renforcer, développer, structurer, permettre, etc.

AXE 3 PILOTAGE DE LA FORMATION : CADRE DE RÉFÉRENCES

Le pilotage du projet de formation est assuré par une équipe dont la composition tient compte de la mention des spécialités - champ(s) disciplinaire(s) - de la formation. Les compétences de membres du comité de suivi, ainsi que son fonctionnement, sont clairement établis.

La mise en place de partenariats internationaux au service de double diplômes et de formations délocalisées impliquent des règles spécifiques de fonctionnement relatives au dispositif de suivi et d'évaluation en collaboration avec les partenaires du consortium, comme le recrutement des étudiants et les droits d'inscription, les modalités pédagogiques utilisées, comme la mise en place de formation à distance dans l'hypothèse d'une formation hybride, etc.. et ceci dans un contexte socio-culturel spécifique. Il est donc recommandé d'intégrer, dans la structure de pilotage, les partenaires universitaires au programme de formation.

Cette équipe comprendra, si possible, des intervenants extérieurs dont le niveau de compétence et de responsabilité dans le milieu socio-économique répond aux finalités et aux exigences de la spécialités de la formation. Il convient également de préciser les ressources humaines et en matérielles mises à la disposition, par l'établissement porteur du projet de formation, au service du pilotage de la formation.

Comité de suivi

Le pilotage du projet s'appuie sur la liste des intervenants académiques qui décrit leurs appartenances : enseignants de l'établissement porteur du projet de formation, ceux des établissements de la région et ceux hors région. Ce pilotage pourra s'appuyer, pour le volet insertion professionnelle, sur une liste d'intervenants non universitaires (organisme, entreprise, établissement, niveau de responsabilité, expérience pédagogique, etc.); cette liste précise leur fonction au sein du comité de suivi.

Le pilotage s'appuie également sur les résultats de différents processus de suivi et d'évaluation des activités développées. L'analyse des résultats doit permettre de procéder à un examen régulier des objectifs attendus du programme de formation, et de ses modalités de mise en œuvre, en vue d'y apporter des améliorations. Le pilotage peut s'appuyer sur l'évaluation (ou retour d'information) par les étudiants des enseignements dispensés.

Dans toutes les hypothèses, il s'agit surtout de s'assurer du suivi des recommandations émises lors des précédentes évaluation ont été prises en compte, ainsi que les décisions prises en conséquence.



Cohérence : mettre en évidence la concordance, au niveau de l'organisation et de la structuration du projet et de ses éléments constitutifs, entre les objectifs préalablement définis, les moyens à mettre en œuvre et les résultats attendus.

Plan de communication



Voir le critère de cohérence

La définition d'un plan de communication au service de la visibilité de la formation implique de déterminer une stratégie structurée autour d'objectifs qui tiennent compte de la spécificité des groupes cibles - étudiants, parents, partenaires du monde socio-économique, etc.. A travers ce plan, il s'agit de mettre en place des outils de communication en tenant compte des avantages offerts par certains supports (médias, événements, site internet, etc.) compte tenu du contexte local, national ou régional. Les méthodes de communication sélectionnées ainsi que les messages diffusés doivent s'inscrire dans une stratégie préalablement définie, et s'appuyer sur des activités organisées tout au long de l'année, en tenant compte des grandes étapes qui rythment la vie universitaire.

AXE 3 PILOTAGE DE LA FORMATION : ANNEXES - À joindre obligatoirement

Annexe 3.A Comité de suivi (modèle libre)

Annexe 3.B Calendrier universitaire (modèle libre)

Annexe 3.C Plan de communication (modèle libre)

AXE 3 PILOTAGE DE LA FORMATION : QUESTIONS

3.1 Un comité de suivi est-il constitué au sein de l'établissement pour assurer la mise en place et le suivi de la formation ?

Oui Non

Si oui, joindre la composition et les compétences (annexe 3.A).

3.2 Les compétences des membres de ce comité, ainsi que son fonctionnement, sont-ils clairement établis au sein de l'établissement porteur du projet comme auprès des partenaires universitaires ?

Oui Non

Si oui, préciser son fonctionnement (annexe 3.A)

3.3 Le pilotage de la formation intègre-t-il un processus d'évaluation (ou de retour d'information) de l'enseignement de français et de l'enseignement scientifique en français par les étudiants ?

Oui Non

Si oui, joindre en annexe les modalités de mise en place de ce processus (annexe 1.C).

3.4 Les partenaires au projet ont-ils identifié les enseignants au sein de l'établissement porteur du projet, ceux de la région et ceux hors région qui interviendront dans la programme de formation ?

Oui Non

Si oui, joindre la liste (annexe 1.A).

3.5 Des ressources humaines francophones et qualifiées (secrétariat, etc.) sont-elles mises à la disposition par l'établissement porteur du projet au service du comité de suivi ?

Oui Non

Si oui, joindre la liste (annexe 3.A).

3.6 En fonction des grandes étapes qui rythment chaque année la vie de la formation (concours d'entrée, rentrée universitaire, sessions d'examen, soutenance des mémoires, etc.), la définition d'un plan de communication est-elle programmée au service d'une plus grande visibilité et attractivité de la formation ?

Oui Non

Si oui, joindre le plan de communication et les supports médiatiques envisagés (annexe 3.C).

Quels sont/seront les difficultés et les obstacles susceptibles d'être rencontrés, ou déjà rencontrés, par les partenaires au projet dans la définition et la mise en œuvre du projet pédagogique ? Quelles sont les mesures envisagées pour surmonter ces difficultés ?

Force(s)	Faiblesse(s)
-	-
-	-
Mesures envisagées pour surmonter les difficultés identifiées	
-	
-	



En fonction des points faibles identifiés, **les mesures envisagées** peuvent se présenter comme une activité développée dans le cadre d'une formation et prise afin de produire des résultats attendus, plus précisément le(s) résultat(s) immédiat(s) lié(s) à l'activité mise en œuvre. Dans le cadre d'une programmation construite sur l'approche par projet, la définition de chaque activité commence toujours par un verbe d'action : renforcer, développer, structurer, permettre, etc.

AXE 4 CYCLE DE VIE DE L'ACCOMPAGNEMENT PAR L'AUF : CADRE DE RÉFÉRENCES

La prise en compte du cycle de vie de l'accompagnement par l'AUF de la formation vise à assurer la transition de la période d'ouverture vers celle de sa consolidation. Si la première période est celle de la constitution d'une équipe nécessaire au suivi tant scientifique que financier et administratif de la formation, et à la valorisation pédagogique et méthodologique du programme de formation (3 ans), la période qui suit doit permettre de renforcer les échanges déjà existants entre partenaires universitaires, et de juger de la pérennité du projet (3 ans), c'est-à-dire de la possibilité que la formation se poursuive et se développe de manière autonome.

Dans cette approche, les appuis développés par l'établissement porteur du projet de formation, ceux développés par les partenaires au projet et par l'AUF, ne constituent pas une finalité, mais un moyen de contribuer à l'appropriation de la formation par cet établissement.

Budget prévisionnel et recherche d'autonomisation financière

L'élaboration du budget prévisionnel lié au fonctionnement de la formation permet de proposer des projections des dépenses et des recettes avec pour objectif de planifier et de matérialiser en terme financier les actions à mener dans le cadre du projet, et ceci en tenant compte des coûts supplémentaires liés à la dimension internationale de la formation de niveau licence.

Les perspectives d'appropriation relèvent, pour l'établissement porteur du projet de formation comme pour les partenaires du consortium, de l'adéquation entre les objectifs clairement identifiés, et les exigences qu'ils impliquent, et des soutiens financiers dont la formation peut bénéficier, qu'ils soient destinés aux étudiants ou au corps enseignant.



Faisabilité : rendre compte, au regard des moyens mis en œuvre et des événements prévisibles, de la progression, des difficultés et des obstacles qui peuvent affecter la réalisation de la formation et des objectifs initialement définis. Trois éléments peuvent, notamment, être pris en considération : budget prévisionnel et recherche d'autonomisation financière ; plan de formation des enseignants de l'établissement porteur du projet de la formation; partenariats.

Formation des enseignants l'établissement porteur du projet de formation

La définition et la mise en place d'un plan de formation des enseignants de l'établissement porteur du projet s'inscrit dans une stratégie de passage de la période d'ouverture à celle de la consolidation d'une formation avec pour objectif terminal son appropriation. En vue de consolider son corps professoral, l'établissement est donc invité à établir un plan de formation, et ainsi répondre aux nécessités d'appropriation du programme d'enseignement.



Voir le critère de cohérence

AXE 4 CYCLE DE VIE DE L'ACCOMPAGNEMENT PAR L'AUF - À joindre obligatoirement

Annexe 4.A Budget annuel prévisionnel (modèle prédéfini)

Annexe 4.B Plan de formation (modèle libre)

AXE 4 CYCLE DE VIE DE L'ACCOMPAGNEMENT PAR L'AUF : QUESTIONS

4.1 Un plan financier qui intègre dans sa définition la dimension internationale, et donc des coûts supplémentaires liés à l'enseignement du français et à l'enseignement scientifique en français, a-t-il fait l'objet d'une étude prévisionnelle ?

Oui Non

Si oui, joindre le budget annuel prévisionnel sur une période de 3 ans (annexe 4.A).

4.2 Des ressources matérielles bureautiques et en infrastructure sont-elles mises à disposition, à titre gratuit, de la formation par l'établissement porteur du projet ?

Oui Non

Si oui, préciser lesquelles dans le budget annuel prévisionnel (annexe 4.A).

4.3 Le montant des droits d'inscription annuels pour la formation est-il susceptible d'évaluer dans les 3 prochaines années ?

Oui Non

Si oui, préciser le pourcentage de ces droits au regard des recettes globales de la formation dans le budget annuel prévisionnel (annexe 4.A).

4.4 La recherche de ressources financières complémentaires est-elle envisagée par le comité de suivi ou de suivi ?

Oui Non

Si oui, préciser ces ressources financières complémentaires dans le budget annuel prévisionnel (annexe 4.A).

4.5 En cas de nécessité lié au renforcement de son corps professoral, un plan de formation au service des enseignants de l'établissement a-t-il été défini en relation avec les partenaires membres du consortium ?

Oui Non

Si oui, joindre un descriptif de ce plan de formation (publics cibles, modalités de sélection, perspectives de docteurs, etc.) accompagné d'un budget prévisionnel (annexe 4.B).

4.6 L'autonomisation financière de la formation sera-t-elle atteinte au cours des prochaines années ?

Oui Non

Si oui, préciser à quelle échéance dans le budget annuel prévisionnel (annexe 4.A).

Quels sont/seront les difficultés et les obstacles susceptibles d'être rencontrés, ou déjà rencontrés, par les partenaires au projet dans la définition et la mise en œuvre du projet pédagogique ? Quelles sont les mesures envisagées pour surmonter ces difficultés ?

Force(s)	Faiblesse(s)
-	-
-	-

Mesures envisagées pour surmonter les difficultés identifiées

-
-



En fonction des points faibles identifiés, **les mesures envisagées** peuvent se présenter comme une activité développée dans le cadre d'une formation et prise afin de produire des résultats attendus, plus précisément le(s) résultat(s) immédiat(s) lié(s) à l'activité mise en œuvre. Dans le cadre d'une programmation construite sur l'approche par projet, la définition de chaque activité commence toujours par un verbe d'action : renforcer, développer, structurer, permettre, etc.

Formulaire - Accompagnement Cycle de formation

> Niveau licence

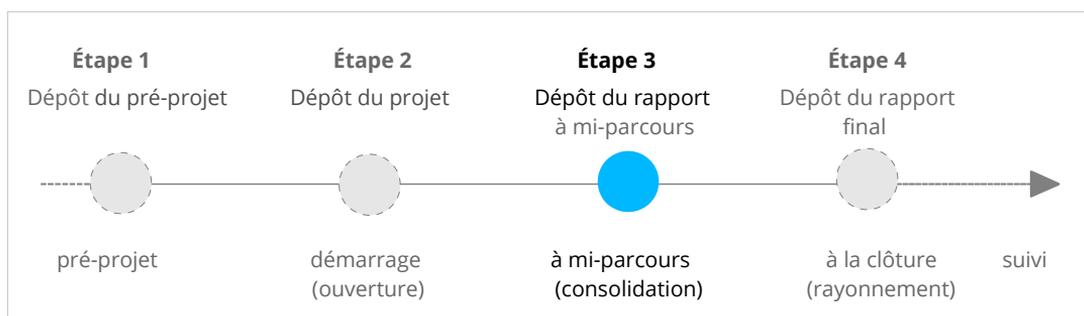
Étape 3 — Projet à mi-parcours (consolidation)

Ce guide vise à accompagner les porteurs de projet d'une formation universitaire francophone de niveau licence à remplir le formulaire ci-après.

Il correspond à l'étape 3, accompagnement de la consolidation jusqu'au rayonnement de la formation à la clôture. C'est également ce formulaire qui sera à remplir dans le cas de formations existantes.

Présentation : après validation de la commission régionale d'experts, il s'agit de l'accompagnement de l'AUF pour la consolidation du projet, et ce à mi-parcours.

Durée : à définir (3 ans), en tenant compte du calendrier des réunions de la commission régionale d'experts





Rappel des critères d'évaluation de la commission régionale d'experts

Impact et viabilité

Impact de l'accompagnement de l'AUF : retombées du programme de formation

L'évaluation de l'impact mesure aussi bien les effets immédiats du programme de formation que ses impacts à moyen terme au service du développement ou de la structuration d'un espace régional de formation francophone. Au-delà de la constatation des faits (effectivité, efficacité, efficience), il convient notamment d'expliquer pourquoi les changements observés ont eu lieu, et dans quelle mesure ils sont ou non liés à la mise en place du programme de formation : renforcement des capacités de l'établissement, évolutions des pratiques pédagogiques, renforcement de l'expertise francophone, image de la francophonie universitaire, etc..

L'évaluation de l'impact de l'accompagnement par l'AUF du programme de formation peut porter sur son adéquation avec la politique scientifique régionale définie par la commission régionale d'experts. Il s'agit alors d'évaluer dans quelle mesure le programme de formation a permis : la constitution de corpus scientifiques, méthodologiques et pédagogiques francophones ? La mise en place d'un suivi et d'une aide à la réussite des étudiants (du recrutement à l'insertion professionnelle ou la poursuite de recherches en post-doctorat des docteurs ?

L'évaluation de l'impact de l'accompagnement par l'AUF du programme de formation peut porter sur son adéquation avec les besoins des universités de la région et les attentes du marché de l'emploi. Il s'agit alors d'évaluer dans quelle mesure le programme de formation a permis : l'intégration des représentants des milieux socio-économiques et institutionnels au sein de la formation ? Le développement d'actions de valorisation de la formation en partenariat avec les milieux socio-économiques et institutionnels ?

L'évaluation de l'impact de l'accompagnement par l'AUF du programme de formation peut porter sur son adéquation avec les besoins et les capacités de l'établissement porteur de programme. Il s'agit alors d'évaluer dans quelle mesure le programme de formation a permis : l'intégration des jeunes enseignants dans la communauté universitaire francophone ? La structuration des partenariats universitaires francophones dans la production et l'échange de l'information scientifique, méthodologique et pédagogique ?

Viabilité /pérennité du programme de formation : appropriation et autonomisation

L'appréciation de la viabilité / pérennité du programme de formation vise la poursuite et l'autonomisation du programme de formation au-delà de l'accompagnement de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF). Il s'agit de mesurer la viabilité / pérennité du programme à travers la consolidation d'un corps enseignant francophone de l'établissement, la recherche d'autonomisation financière et les résultats obtenus à ce jour dans ce domaine, et enfin les perspectives liées aux partenariats institutionnels et universitaires.

Indicateurs rattachés la démarche qualité

Attractivité de la formation [4 indicateurs], et donc visibilité de la formation [3 indicateurs]

Efficacité du dispositif de certification linguistique [4 indicateurs] et du dispositif de diplômation [4 indicateurs]

Appropriation de l'enseignement du français [2 indicateurs] et de l'enseignement des sciences en français [3 indicateurs]

Autonomisation financière du programme de formation [6 indicateurs⁵]

Pilotage de la formation [4 indicateurs]

Devenir des étudiants diplômés : employabilité à travers le potentiel d'insertion professionnelle [4 indicateurs] et capacités liées aux connaissances et compétences acquises dans le cadre d'une poursuite des études des étudiants diplômés [4 indicateurs]



La mise en œuvre de ce dispositif d'évaluation se base, notamment, sur la notion de maturité. À la différence d'une approche « tout ou rien », l'analyse de maturité se base sur l'idée que tout projet peut être amélioré et que son pilotage doit être orienté vers cette amélioration continue. Les grilles de suivi sont construites autour d'une échelle en 5 niveaux de maturité en vue de faciliter la communication des résultats.

5 dont certains ne sont que facultatifs.

Étape 3

Formulaire . Projet à mi parcours (consolidation)

CODE PROJET : (attribué par l'AUF) :



Cadre réservé à l'AUF

PROJET ÉVALUÉ

(nom de de la formation de niveau licence) :

SECTION 1 DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT PORTEUR DU PROJET

Nom de l'établissement porteur du projet :



Indiquer la structure portant le projet de formation de niveau licence

Responsable du projet au sein du l'établissement

Nom :

Prénom :

Titre :

Fonction :

Adresse électronique :

N° de tel :

Nom :

Prénom :

Titre :

Signature et cachet (obligatoires)



À compléter et à signer par le plus haut responsable de l'établissement membre de l'AUF porteur du projet ou par le responsable de son service des relations internationales.

SECTION 2 CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier comprend les pièces suivantes :

Pièces obligatoires

Le formulaire, dûment complété, daté et signé, doit être accompagné des annexes demandées

- Annexe 1.A : maquette de la formation : enseignement du français (modèle prédéfini)
- Annexe 1.B : maquette de la formation : enseignements scientifiques en français (modèle prédéfini)
- Annexe 1.C : règlement de la formation (modèle en langue française libre)

- Annexe 2.A : environnement académique et monde socio-économique (modèle libre)
- Annexe 2.B : suivi des anciens diplômés de la formation (modèle libre)

- Annexe 3.A : comité de suivi (modèle libre)
- Annexe 3.B : calendrier universitaire (modèle libre)
- Annexe 3.C : plan de communication (modèle libre)

- Annexe 4.A : budget annuel prévisionnel (modèle libre)
- Annexe 4.B : plan de formation de l'établissement porteur du projet (modèle libre)

Pièces facultatives

- Tout autre document en relation avec la définition du projet de formation



Ce dossier doit être complété en tenant compte des dispositions du guide et des termes de référence. Ce guide vise à donner les repères nécessaires aux partenaires universitaires qui désirent déposer un dossier de demande d'accompagnement d'une formation de niveau licence auprès du bureau régional Asie-Pacifique de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF). Ce dossier est transmis à la Commission régionale d'experts qui participe à la mise en place du dispositif d'évaluation qui accompagne la politique scientifique régionale ; à ce titre, elle formule des recommandations.



Le dossier accompagné des pièces obligatoires est à retourner, par courrier électronique, à M. Eric Vivien, responsable de projet, à l'adresse suivante : eric.vivien@auf.org.

AXE 1 PROGRAMME DE FORMATION : CADRE DE RÉFÉRENCES

Cette évaluation intervient 2 ans après la validation, par la commission régionale d'experts d'une demande d'accompagnement par l'AUF. Si la période qui vient de s'écouler a été celle de la constitution d'une équipe nécessaire au suivi tant scientifique que financier et administratif de la formation, et à la valorisation pédagogique et méthodologique du programme de formation (2 ans), la période qui suit doit permettre de renforcer les échanges déjà existants entre partenaires universitaires, et de juger de la pérennité du projet (2 ans), c'est-à-dire de la possibilité que se poursuive et se développe la formation de manière autonome.

Un programme de formation de niveau licence vise l'acquisition de connaissances et de compétences à l'issue de la formation. Dans cette logique, la définition et la mise en œuvre de cette formation s'appuient sur un projet pédagogique conçu dans une logique de progression sur plusieurs semestres, sur la durée de la formation. Ce projet se caractérise également par une cohérence entre, d'une part, les enseignements dispensés dans le cadre de parcours clairement définis et, d'autre part, les principes d'orientation et de spécialisation progressive.

Réalisation du programme de formation axée sur les compétences scientifiques en français

L'organisation des enseignements, éventuellement en différents parcours, est présentée avec précision et clarté en tenant compte de la progression des connaissances et des compétences à acquérir décrites dans les documents de présentation de la formation : cours dispensés, le volume horaire, une synthèse de son contenu, les modalités d'attribution de crédits, les modalités pédagogiques (cours magistraux, TD, TP, stages, projets collaboratifs, mémoire, etc.).

L'organisation des enseignements doit également indiquer les modalités de contrôle de connaissances et de compétences utilisées, les environnements numériques disponibles, etc.. Les modalités de recrutement à l'entrée de la formation, et éventuellement les modalités de mise à niveau, sont également précisées.

Compétences linguistiques et transversales dans un contexte culturel donné

Le programme de formation précise les parcours mis en place en vue de l'apprentissage ou de l'approfondissement de la langue française, mais aussi l'acquisition de compétences transversales comme le renforcement des connaissances appliquées au numérique, ou les méthodes de travail et les outils sur lesquelles elles s'appuient.

En fonction de la politique liée à l'apprentissage ou approfondissement de la langue française mise en œuvre par l'établissement d'accueil, il convient de préciser : le volume horaire par année, les modalités d'attribution de crédits, les modalités pédagogiques et d'évaluation.

Il appartient aux autorités compétentes au sein de l'établissement d'indiquer si une certification en langue est demandée à l'entrée dans la formation et son niveau, et de préciser si des modalités de passage d'une certification sont prévues dans le cadre de la formation. Il convient enfin de préciser si un département de français (ou une section de français) est associé à la définition et la mise en place d'une politique liée à l'apprentissage ou à l'approfondissement de la langue française.

Le projet précise, si nécessaire, les procédures de suivi et d'évaluation liées à l'apprentissage de ces compétences à travers la mise en place d'un portefeuille de compétences, ou d'un livret de l'étudiant.

AXE 1 PROGRAMME DE FORMATION : ANNEXES - À joindre obligatoirement

Annexe 1.A Maquette de la formation : enseignements scientifiques en français
(modèle prédéfini)

Annexe 1.B Maquette de la formation : enseignement du français (modèle prédéfini)

Annexe 1.C Règlement de la formation (modèle en langue française libre)

AXE 1 PROGRAMME DE FORMATION : QUESTIONS

1.1 les principes d'orientation et de spécialisation progressive des étudiants – d'une formation généraliste à la spécialisation – définis au démarrage ont-ils été mis en œuvre ?

Oui Non

Si non, quels sont les réajustements proposés en vue de les mettre en œuvre ? Préciser les nouvelles orientations ou ces réajustements dans la maquette de la formation (annexe 1.A).

1.2 Le programme de français défini au démarrage est-il respecté ? Les objectifs sont-ils atteints à ce jour ?

Oui Non

Si non, préciser les difficultés rencontrées ainsi que les modalités pour les surmonter (annexe 1.B).

(annexe 1.B).

1.3 Les objectifs visés lors de la mise en place de la formation en matière d'acquisition des connaissances scientifiques et méthodologiques ont-ils été atteints ?

Oui Non

Si non, préciser les difficultés rencontrées ainsi que les modalités pour les surmonter (annexe 1.A)

1.4 Les parcours définis au démarrage de la formation, en vue d'acquérir des compétences transversales (méthodes et outils de travail, connaissances du numérique, ENT proposé par les partenaires au consortium, etc.) ont-ils enregistré les résultats préalablement définis ?

Oui Non

Si non préciser les difficultés rencontrées et quelles sont les modalités mises en place pour y remédier (annexe 1.A).

1.5 Les cours scientifiques en langue française, initialement programmés dans la maquette au démarrage de la formation, ont-ils enregistré les résultats préalablement définis ?

Oui Non

Si non, préciser les raisons et joindre le nouveau descriptif si de nouveaux cours ont été introduits (annexe 1.A).

1.6 le règlement de la formation précisant les conditions et modalités d'entrée dans la formation, les dates des sessions des examens, l'organisation des épreuves écrites et orales est-il respecté ?

Oui Non

Si non, préciser les raisons et joindre le nouveau règlement joindre le nouveau règlement de la formation (annexe 1.C).

Quels sont les difficultés et les obstacles susceptibles d'être rencontrés, ou déjà rencontrés, par l'établissement d'accueil dans l'appropriation de la formation et la recherche d'autonomisation financière ? Quelles sont les mesures envisagées pour surmonter ces difficultés ?

Mesures envisagées pour surmonter les difficultés identifiées

-
-
-



En fonction des points faibles identifiés, **les mesures envisagées** peuvent se présenter comme une activité développée dans le cadre d'une formation et prise afin de produire des résultats attendus, plus précisément le(s) résultat(s) immédiat(s) lié(s) à l'activité mise en œuvre. Dans le cadre d'une programmation construite sur l'approche par projet, la définition de chaque activité commence toujours par un verbe d'action : renforcer, développer, structurer, permettre, etc.

AXE 2 DISPOSITIF DE SUIVI DES ÉTUDIANTS : CADRE DE RÉFÉRENCES

La mise en place d'un dispositif de suivi et d'aide à la réussite des étudiants s'inscrit dans un processus qui tient compte des candidats potentiels issus de l'enseignement secondaire jusqu'au potentiel d'insertion professionnelle des étudiants diplômés. Ce dispositif doit également permettre de définir la meilleure adéquation entre, d'une part, les objectifs annoncés à travers les connaissances et les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme et, d'autre part, l'insertion et le niveau d'insertion professionnelle des diplômés.

Une formation de niveau licence est construite de manière à offrir aux étudiants le choix entre l'insertion professionnelle ou la poursuite des études vers une formation de niveau master (FIM). Ce dispositif vise à apporter aux étudiants les informations nécessaires tout au long de leur cursus, en vue de favoriser leur (ré)orientation, la mise en situation professionnelle (stages, initiation à la recherche, etc.) et l'accès à une mobilité nationale, régionale et internationale.

Potentiel de recrutement des étudiants [prioritaire]

L'analyse des caractéristiques (origines géographiques, lycéens francophones ou non francophones, etc.) des candidats à la formation, et les profils des étudiants sélectionnés, a permis de juger de son attractivité auprès des lycéens de l'enseignement secondaire ou des bassins de recrutement tant au niveau local ou national. Dans ce contexte, la définition et la mise en place de la formation doit également tenir compte de l'évolution de l'offre de formation de niveau licence déjà existante au niveau local et national dans le(s) champ(s) disciplinaire(s) couvert(s) par la formation.

La mesure du potentiel de recrutement doit s'appuyer sur des données chiffrées, comme des enquêtes propres à l'établissement porteur du projet de formation, celles propres au comité de suivi ou celles menées chaque année par le bureau régional de l'AUF. Dans toutes les hypothèses, la mesure du potentiel de recrutement doit également s'appuyer sur d'autres informations, comme l'actualisation de listes de lycées et de contacts au sein de ces structures.

Potentiel d'insertion professionnelle et de poursuites des études diplômés [perspective]

L'objectif d'insertion professionnelle du programme de formation impose de donner une attention particulière à l'acquisition de compétences pré-professionnelles au service de l'avenir professionnel des étudiants, soit par une poursuite d'études dans le cadre d'une formation de niveau master (FIM), soit par un apprentissage du monde socio-économique.



Pertinence : articulation entre les objectifs poursuivis par le projet de formation et le cadre de la programmation quadriennale^{BAP}.

Cette appréciation tient compte également de l'environnement scientifique, socio-économique et institutionnel (gouvernemental et inter-gouvernemental) dans lequel cette formation s'inscrit.

Ce qui suppose de définir et de mettre en place des dispositifs d'acquisition de ces compétences, notamment à travers des stages (durée, crédits, organisation, conventions, suivi, encadrement académique et professionnel) mais aussi la rédaction des mémoires en français (soutenance, organisation d'un jury international, etc.). Les modalités de préparation d'un mémoire doivent être précisées et conformes à un travail à la fois académique et pratique de fin d'études.

L'analyse du devenir des diplômés se fonde sur la pertinence et la qualité de la formation, mais aussi des compétences attendues à l'issue de la formation diplômante. Une attention particulière doit donc être donnée au lien avec les milieux professionnels : en fonction de l'orientation du programme de formation, le comité de suivi peut prévoir l'implication du monde professionnel dans la définition et la mise en œuvre du processus de formation. Cette implication des partenariats professionnels doit, notamment, faciliter l'intégration de la formation dans le contexte socio-économique local et national.

AXE 2 DISPOSITIF DE SUIVI DES ÉTUDIANTS : ANNEXES - À joindre obligatoirement

Annexe 2.A Environnement académique et monde socio-économique (modèle libre)

Annexe 2.B Suivi des anciens diplômés de la formation (modèle libre)

AXE 2 DISPOSITIF DE SUIVI DES ÉTUDIANTS : QUESTIONS

2.1 La formation tient-elle compte de l'offre de formation francophone de niveau licence déjà-existante au niveau local, national et régional dans le(s) champ(s) disciplinaire(s) couvert(s) par la formation ?

Oui Non

Si oui, préciser comment la formation se positionne par rapport à cette offre (annexe 2.A).

2.2 L'équipe en charge du pilotage de la formation a-t-elle développé des relations avec des formations de niveau master pour les futurs étudiants diplômés désireux de poursuivre des études ?

Oui Non

Si oui, préciser lesquelles en annexe (annexe 2.A).

2.3 L'équipe en charge du pilotage de la formation a-t-elle développé des relations avec des formations de niveau master pour les futurs étudiants diplômés désireux de poursuivre des études ?

Oui Non

Si oui, préciser lesquelles en annexe (annexe 2.A).

2.4 Des modules d'insertion professionnelle et des stages professionnels sont-ils intégrés dans le cursus de la formation ?

Oui Non

Si oui, préciser de manière synthétique le contenu de ces modules et les modalités d'organisation de ces stages professionnels dans la maquette de formation (annexe 1.A).

2.5 Des séminaires de méthodologie de la recherche, dans le(s) champ(s) disciplinaire(s) concerné(s), sont-ils intégrés dans le cursus de la formation ?

Oui Non

Si oui, préciser de manière synthétique le contenu et les modalités d'organisation de ces séminaires dans la maquette de formation (annexe 1.A).

2.6 La mise en place d'un suivi des anciens diplômés de la formation (association, regroupements périodiques ou équivalent) est-elle déjà envisagé ?

Oui Non

Si oui, préciser la nature de ce suivi et la forme qu'il prendra (annexe 2.B).

Mesures envisagées pour surmonter les difficultés identifiées

-
-
-



En fonction des points faibles identifiés, **les mesures envisagées** peuvent se présenter comme une activité développée dans le cadre d'une formation et prise afin de produire des résultats attendus, plus précisément le(s) résultat(s) immédiat(s) lié(s) à l'activité mise en œuvre. Dans le cadre d'une programmation construite sur l'approche par projet, la définition de chaque activité commence toujours par un verbe d'action : renforcer, développer, structurer, permettre, etc.

AXE 3 PILOTAGE DE LA FORMATION : CADRE DE RÉFÉRENCES

Le pilotage du programme de formation est assuré par une équipe dont la composition tient compte de la mention des spécialités - champ(s) disciplinaire(s) - de la formation. Les compétences de membres du comité de suivi, ainsi que son fonctionnement, sont clairement établis.

La mise en place de partenariats internationaux au service de double diplômes et de formations délocalisées impliquent des règles spécifiques de fonctionnement relatives au dispositif de suivi et d'évaluation en collaboration avec les partenaires du consortium, comme le recrutement des étudiants et les droits d'inscription, les modalités pédagogiques utilisées, comme le mise en place de formation à distance dans l'hypothèse d'une formation hybride, etc.. et ceci dans un contexte socio-culturel spécifique. Il est donc suggéré

d'intégrer, dans la structure de pilotage, les partenaires universitaires au programme de formation.

Cette équipe comprendra, si possible, des intervenants extérieurs dont le niveau de compétence et de responsabilité dans le milieu socio-économique répond aux finalités et aux exigences de la spécialité de la formation. Il convient également de préciser les ressources humaines et matérielles mises à la disposition, par l'établissement porteur du projet de formation, au service du pilotage de la formation.

Comité de suivi

Le pilotage du projet s'appuie sur la liste des intervenants académiques qui décrit leurs appartenances : enseignants de l'établissement porteur du projet de formation, ceux des établissements de la région et ceux hors région. Ce pilotage pourra s'appuyer, pour le volet insertion professionnelle, sur une liste d'intervenants non universitaires (organisme, entreprise, établissement, niveau de responsabilité, expérience pédagogique, etc.); cette liste précise leur fonction au sein du comité de suivi.

Le pilotage s'appuie également sur les résultats de différents processus de suivi et d'évaluation des activités développées. L'analyse des résultats doit permettre de procéder à un examen régulier des objectifs attendus du programme de formation, et de ses modalités de mise en œuvre, en vue d'y apporter des améliorations. Le pilotage peut s'appuyer sur l'évaluation (ou retour d'information) par les étudiants des enseignements dispensés.

Dans toutes les hypothèses, il s'agit surtout de s'assurer du suivi des recommandations émises lors des précédentes évaluations ont été prises en compte, ainsi que les décisions prises en conséquence.



Cohérence : mettre en évidence la concordance, au niveau de l'organisation et de la structuration du projet et de ses éléments constitutifs, entre les objectifs préalablement définis, les moyens à mettre en œuvre et les résultats attendus.

Plan de communication

La définition d'un plan de communication au service de la visibilité de la formation implique de déterminer une stratégie structurée autour d'objectifs qui tiennent compte de la spécificité des groupes cibles - étudiants, parents, partenaires du monde socio-économique, etc.. A travers ce plan, il s'agit de mettre en place des outils de communication en tenant compte des avantages offerts par certains supports (médias, événements, site internet, etc.) compte tenu du contexte local, national ou régional. Les méthodes de communication sélectionnées ainsi que les messages diffusés doivent s'inscrire dans une stratégie préalablement définie, et s'appuyer sur des activités organisées tout au long de l'année, en tenant compte des grandes étapes qui rythment la vie universitaire.



Voir le critère de cohérence

AXE 3 PILOTAGE DE LA FORMATION : ANNEXES - À joindre obligatoirement

Annexe 3.A Comité de suivi (modèle libre)

Annexe 3.B Calendrier universitaire (modèle libre)

Annexe 3.C Plan de communication (modèle libre)

AXE 3 PILOTAGE DE LA FORMATION : QUESTIONS

3.1 Le comité de suivi a-t-il exercé ses fonctions au sein de l'établissement pour assurer la mise en place et le suivi de la formation ?

Oui Non

Si non, préciser pourquoi et merci de joindre la composition et les compétences du nouveau comité de de suivi (annexe 3.A).

3.2 Les membres de ce comité participent-ils effectivement au programme ?

Oui Non

Si oui, préciser son fonctionnement (annexe 3.A)

3.3 Le processus d'évaluation (ou de retour d'information) de l'enseignement de français et de l'enseignement scientifique en français par les étudiants est-il mis en place ?

Oui Non

Si non, préciser pourquoi. (annexe 1.C).

3.4 Des enseignants de l'établissement, ou d'autres établissements au niveau national, régional et international sont-ils intervenus dans le programme de formation ?

Oui Non

Si oui, joindre la liste et les matières dispensées (annexe 1.A).

3.5 Des ressources humaines francophones qualifiées (secrétariat, etc.) sont-elles mises à la disposition par l'établissement d'accueil porteur au service du comité de suivi ?

Oui Non

Si oui, joindre la liste (annexe 3.A).

3.6 En fonction des grandes étapes qui rythment chaque année la vie de la formation (concours d'entrée, rentrée universitaire, sessions d'examen, soutenance des mémoires, etc.), le plan de communication (interne et externe) a-t-il apporté les résultats attendus au service d'une plus grande visibilité et attractivité de la formation ?

Oui Non

Si oui, joindre le plan de communication et les supports médiatiques réalisés (annexe 3.C).

Quels sont les difficultés et les obstacles susceptibles d'être rencontrés, ou déjà rencontrés, par l'établissement d'accueil dans l'appropriation de la formation et la recherche d'autonomisation financière ? Quelles sont les mesures envisagées pour surmonter ces difficultés ?

Mesures envisagées pour surmonter les difficultés identifiées

-
-
-



En fonction des points faibles identifiés, **les mesures envisagées** peuvent se présenter comme une activité développée dans le cadre d'une formation et prise afin de produire des résultats attendus, plus précisément le(s) résultat(s) immédiat(s) lié(s) à l'activité mise en œuvre. Dans le cadre d'une programmation construite sur l'approche par projet, la définition de chaque activité commence toujours par un verbe d'action : renforcer, développer, structurer, permettre, etc.

AXE 4 CYCLE DE VIE DE L'ACCOMPAGNEMENT PAR L'AUF : CADRE DE RÉFÉRENCES

La prise en compte du cycle de vie de l'accompagnement par l'AUF de la formation vise à assurer la transition de la période d'ouverture vers celle de sa consolidation. Si la première période est celle de la constitution d'une équipe nécessaire au suivi tant scientifique que financier et administratif de la formation, et à la valorisation pédagogique et méthodologique du programme de formation (2 ans), la période qui suit doit permettre de renforcer les échanges déjà existants entre partenaires universitaires, et de juger de la pérennité du projet (2 ans), c'est-à-dire de la possibilité que la formation se poursuive et se développe de manière autonome.

Dans cette approche, les appuis développés par l'établissement porteur du projet de formation, ceux développés par les partenaires au projet et par l'AUF, ne constituent pas une finalité, mais un moyen de contribuer à l'appropriation de la formation par cet établissement.

Budget prévisionnel et recherche d'autonomisation financière

L'élaboration du budget prévisionnel lié au fonctionnement de la formation permet de proposer des projections des dépenses et des recettes avec pour objectif de planifier et de matérialiser en terme financier les actions à mener dans le cadre du projet, et ceci en tenant compte des coûts supplémentaires liés à la dimension internationale de la formation de niveau licence.

Les perspectives d'appropriation relèvent, pour l'établissement porteur du projet de formation comme pour les partenaires du consortium, de l'adéquation entre les objectifs clairement identifiés, et les exigences qu'ils impliquent, et des soutiens financiers dont la formation peut bénéficier, qu'ils soient destinés aux étudiants ou au corps enseignant.



Faisabilité : rendre compte, au regard des moyens mis en œuvre et des événements prévisibles, de la progression, des difficultés et des obstacles qui peuvent affecter la réalisation de la formation et des objectifs initialement définis. Trois éléments peuvent, notamment, être pris en considération : budget prévisionnel et recherche d'autonomisation financière ; plan de formation des enseignants de l'établissement porteur du projet de la formation; partenariats.

Formation des enseignants l'établissement porteur du projet de formation

La définition et la mise en place d'un plan de formation des enseignants de l'établissement porteur du projet s'inscrit dans une stratégie de passage de la période d'ouverture à celle de la consolidation d'une formation avec pour objectif terminal son appropriation. En vue de consolider son corps professoral, l'établissement est donc invité, si nécessaire, à établir un plan de formation, et ainsi répondre aux nécessités d'appropriation du programme d'enseignement.



Voir le critère de cohérence

AXE 4 CYCLE DE VIE DE L'ACCOMPAGNEMENT DE L'AUF : ANNEXES - À joindre obligatoirement

Annexe 4.A Budget annuel prévisionnel (modèle prédéfini)

Annexe 4.B Plan de formation (modèle libre)

AXE 4 CYCLE DE VIE DE L'ACCOMPAGNEMENT PAR L'AUF : QUESTIONS

4.1 Un plan financier qui intègre dans sa définition la dimension internationale, et donc des coûts supplémentaires liés à l'enseignement du français et à l'enseignement scientifique en français, a-t-il fait l'objet d'une nouvelle étude prévisionnelle sur les 2 prochaines années ?

Oui Non

Si oui, joindre le budget annuel prévisionnel sur une période de 2 ans (annexe 4.A). Joindre également le budget détaillé des trois premières années

4.2 Des ressources matérielles bureautiques et en infrastructure sont-elles mises à disposition, à titre gratuit, de la formation par l'établissement d'accueil ?

Oui Non

Si oui, préciser lesquelles dans le budget annuel (annexe 4.A).

4.3 Le montant des droits d'inscription annuels pour la formation est-il susceptible d'évoluer dans les 3 prochaines années ?

Oui Non

Si oui, préciser le pourcentage de ces droits au regard des recettes globales de la formation dans le budget annuel prévisionnel (annexe 4.A).

4.4 La recherche de ressources financières complémentaires a-t-elle été réalisée par le comité de suivi ces trois dernières années ?

Oui Non

Si oui, préciser ces ressources financières complémentaires dans le budget annuel prévisionnel (annexe 4.A).

4.5 Afin de renforcer son corps professoral, le plan de formation au service des enseignants de l'établissement a-t-il été réalisé en relation avec les partenaires membres du consortium au cours de ces trois dernières années ?

Oui Non

Si oui, joindre un descriptif des formations (publics cibles, modalités de sélection, etc.) accompagné de budget (annexe 4.B).

4.6 L'autonomisation financière de la formation sera-t-elle atteinte au cours des prochaines années ?

Oui Non

. Si oui, préciser à quelle échéance dans le budget annuel prévisionnel (annexe 4.A).

Quels sont les difficultés et les obstacles susceptibles d'être rencontrés, ou déjà rencontrés, par l'établissement d'accueil dans l'appropriation de la formation et la recherche d'autonomisation financière ? Quelles sont les mesures envisagées pour surmonter ces difficultés ?

Mesures envisagées pour surmonter les difficultés identifiées

-
-
-



En fonction des points faibles identifiés, **les mesures envisagées** peuvent se présenter comme une activité développée dans le cadre d'une formation et prise afin de produire des résultats attendus, plus précisément le(s) résultat(s) immédiat(s) lié(s) à l'activité mise en œuvre. Dans le cadre d'une programmation construite sur l'approche par projet, la définition de chaque activité commence toujours par un verbe d'action : renforcer, développer, structurer, permettre, etc.

Formulaire - Accompagnement Cycle de formation

> Niveau licence

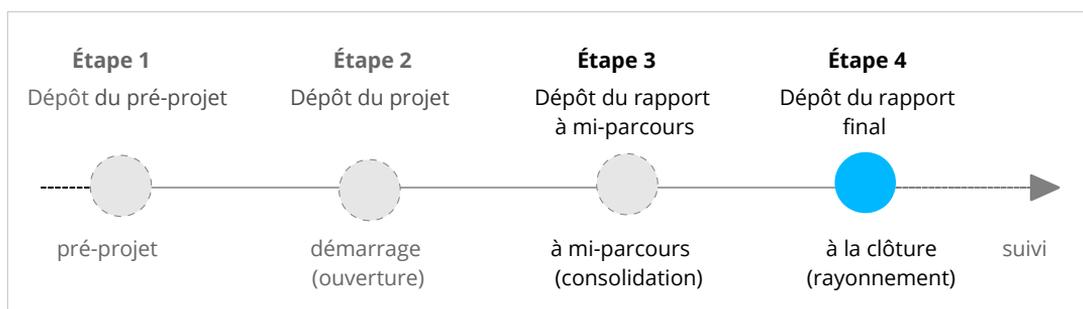
Étape 4 — Clôture de l'accompagnement

Ce guide vise à accompagner les porteurs de projet d'une formation universitaire francophone de niveau licence à remplir le formulaire ci-après.

Il correspond à l'étape 4, clôture de l'accompagnement de la formation.

Présentation : après validation de la commission régionale d'experts, accompagnement de l'AUF de la consolidation (étape 3) jusqu'au rayonnement de la formation (étape 4). Après cette étape, les modalités d'accompagnement par le bureau régional seront amenées à évoluer suivant les recommandations de la commission régionale d'experts.

Durée : à définir (1 an), en tenant compte du calendrier des réunions de la commission régionale d'experts





Rappel des critères d'évaluation de la commission régionale d'experts

Impact et viabilité

Impact de l'accompagnement de l'AUF : retombées du programme de formation

L'évaluation de l'impact mesure aussi bien les effets immédiats du programme de formation que ses impacts à moyen terme au service du développement ou de la structuration d'un espace régional de formation francophone. Au-delà de la constatation des faits (effectivité, efficacité, efficience), il convient notamment d'expliquer pourquoi les changements observés ont eu lieu, et dans quelle mesure ils sont ou non liés à la mise en place du programme de formation : renforcement des capacités de l'établissement, évolutions des pratiques pédagogiques, renforcement de l'expertise francophone, image de la francophonie universitaire, etc..

L'évaluation de l'impact de l'accompagnement par l'AUF du programme de formation peut porter sur son adéquation avec la politique scientifique régionale définie par la commission régionale d'experts. Il s'agit alors d'évaluer dans quelle mesure le programme de formation a permis : la constitution de corpus scientifiques, méthodologiques et pédagogiques francophones ? La mise en place d'un suivi et d'une aide à la réussite des étudiants (du recrutement à l'insertion professionnelle ou la poursuite de recherches en post-doctorat des docteurs ?

L'évaluation de l'impact de l'accompagnement par l'AUF du programme de formation peut porter sur son adéquation avec les besoins des universités de la région et les attentes du marché de l'emploi. Il s'agit alors d'évaluer dans quelle mesure le programme de formation a permis : l'intégration des représentants des milieux socio-économiques et institutionnels au sein de la formation ? Le développement d'actions de valorisation de la formation en partenariat avec les milieux socio-économiques et institutionnels ?

L'évaluation de l'impact de l'accompagnement par l'AUF du programme de formation peut porter sur son adéquation avec les besoins et les capacités de l'établissement porteur de programme. Il s'agit alors d'évaluer dans quelle mesure le programme de formation a permis : l'intégration des jeunes enseignants dans la communauté universitaire francophone ? La structuration des partenariats universitaires francophones dans la production et l'échange de l'information scientifique, méthodologique et pédagogique ?

Viabilité /pérennité du programme de formation : appropriation et autonomisation

L'appréciation de la viabilité / pérennité du programme de formation vise la poursuite et l'autonomisation du programme de formation au-delà de l'accompagnement de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF). Il s'agit de mesurer la viabilité / pérennité du programme à travers la consolidation d'un corps enseignant francophone de l'établissement, la recherche d'autonomisation financière et les résultats obtenus à ce jour dans ce domaine, et enfin les perspectives liées aux partenariats institutionnels et universitaires.

Indicateurs rattachés la démarche qualité

Attractivité de la formation [4 indicateurs], et donc visibilité de la formation [3 indicateurs]

Efficacité du dispositif de certification linguistique [4 indicateurs] et du dispositif de diplômation [4 indicateurs]

Appropriation de l'enseignement du français [2 indicateurs] et de l'enseignement des sciences en français [3 indicateurs]

Autonomisation financière du programme de formation [6 indicateurs⁶]

Pilotage de la formation [4 indicateurs]

Devenir des étudiants diplômés : employabilité à travers le potentiel d'insertion professionnelle [4 indicateurs] et capacités liées aux connaissances et compétences acquises dans le cadre d'une poursuite des études des étudiants diplômés [4 indicateurs]



La mise en œuvre de ce dispositif d'évaluation se base, notamment, sur la notion de maturité. À la différence d'une approche « tout ou rien », l'analyse de maturité se base sur l'idée que tout projet peut être amélioré et que son pilotage doit être orienté vers cette amélioration continue. Les grilles de suivi sont construites autour d'une échelle en 5 niveaux de maturité en vue de faciliter la communication des résultats.

6 dont certains ne sont que facultatifs.

Étape 4

Formulaire . Clôture de l'accompagnement

CODE PROJET : (attribué par l'AUF) :



Cadre réservé à l'AUF

PROJET ÉVALUÉ

(nom de de la formation de niveau licence) :

SECTION 1 DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT PORTEUR DU PROJET

Nom de l'établissement porteur du projet :



Indiquer la structure portant le projet de formation de niveau licence

Responsable du projet au sein du l'établissement

Nom :

Prénom :

Titre :

Fonction :

Adresse électronique :

N° de tel :

Nom :

Prénom :

Titre :

Signature et cachet (obligatoires)



À compléter et à signer par le plus haut responsable de l'établissement membre de l'AUF porteur du projet ou par le responsable de son service des relations internationales.

SECTION 2 CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier comprend les pièces suivantes :

Pièces obligatoires

Le formulaire, dûment complété, daté et signé, doit être accompagné des annexes demandées

- Annexe 1.A : maquette de la formation : enseignement du français (modèle prédéfini)
- Annexe 1.B : maquette de la formation : enseignements scientifiques en français (modèle prédéfini)
- Annexe 1.C : règlement de la formation (modèle en langue française libre)

- Annexe 2.A : environnement académique et monde socio-économique (modèle libre)
- Annexe 2.B : suivi des anciens diplômés de la formation (modèle libre)

- Annexe 3.A : comité de suivi (modèle libre)
- Annexe 3.B : calendrier universitaire (modèle libre)
- Annexe 3.C : plan de communication (modèle libre)

- Annexe 4.A : budget annuel prévisionnel (modèle libre)
- Annexe 4.B : plan de formation de l'établissement porteur du projet (modèle libre)

Pièces facultatives

- Tout autre document en relation avec la définition du projet de formation



Ce dossier doit être complété en tenant compte des dispositions du guide et des termes de référence. Ce guide vise à donner les repères nécessaires aux partenaires universitaires qui désirent déposer un dossier de demande d'accompagnement d'une formation de niveau licence auprès du bureau régional Asie-Pacifique de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF). Ce dossier est transmis à la Commission régionale d'experts qui participe à la mise en place du dispositif d'évaluation qui accompagne la politique scientifique régionale ; à ce titre, elle formule des recommandations.



Le dossier accompagné des pièces obligatoires est à retourner, par courrier électronique, à M. Eric Vivien, responsable de projet, à l'adresse suivante : eric.vivien@auf.org.

AXE 1 PROGRAMME DE FORMATION : CADRE DE RÉFÉRENCES

Cette évaluation intervient 2 ans après la validation, par la commission régionale d'experts d'une demande de renouvellement d'un accompagnement par l'AUF. Si la première période a été celle de la constitution d'une équipe nécessaire au suivi tant scientifique que financier et administratif de la formation, et à la valorisation pédagogique et méthodologique du programme de formation (2 ans), la période qui vient de se terminer (2 ans) a été consacrée au renforcement des échanges déjà existants entre partenaires universitaires au service de la pérennité de la formation, c'est-à-dire de la possibilité que se poursuive et se développe le programme de manière autonome.

Un programme de formation de niveau licence vise l'acquisition de connaissances et de compétences à l'issue de la formation. Dans cette logique, la définition et la mise en œuvre de cette formation s'appuient sur un projet pédagogique conçu dans une logique de progression sur plusieurs semestres, c'est-à-dire la durée de la formation. Ce projet se caractérise également par une cohérence entre, d'une part, les enseignements dispensés dans le cadre de parcours clairement définis et, d'autre part, les principes d'orientation et de spécialisation progressive.

Réalisation du programme de formation axée sur le compétences scientifiques en français

L'organisation des enseignements, éventuellement en différents parcours, est présentée avec précision et clarté en tenant compte de la progression des connaissances et des compétences à acquérir décrites dans les documents de présentation de la formation : cours dispensés, le volume horaire, une synthèse de son contenu, les modalités d'attribution de crédits, les modalités pédagogiques (cours magistraux, TD, TP, stages, projets collaboratifs, mémoire, etc.).

L'organisation des enseignements doit également indiquer les modalités de contrôle de connaissances et de compétences utilisées, les environnements numériques disponibles, etc.. Les modalités de recrutement à l'entrée de la formation, et éventuellement les modalités de mise à niveau, sont également précisées.

Compétences linguistiques et transversales dans un contexte culturel donné

Le programme de formation précise les parcours mis en place en vue de l'apprentissage ou de l'approfondissement de la langue française, mais aussi l'acquisition de compétences transversales comme le renforcement des connaissances appliquées au numérique, ou les méthodes de travail et les outils sur lesquelles elles s'appuient.

En fonction de la politique liée à l'apprentissage ou approfondissement de la langue française mise en œuvre par l'établissement porteur du projet de formation, il convient de préciser : le volume horaire par année, les modalités d'attribution de crédits, les modalités pédagogiques et d'évaluation.

Il appartient aux autorités compétentes au sein de l'établissement d'indiquer si une

certification en langue est demandée à l'entrée dans la formation et son niveau, et de préciser si des modalités de passage d'une certification sont prévues dans le cadre de la formation. Il convient enfin de préciser si un département de français (ou une section de français) est associé à la définition et la mise en place d'une politique liée à l'apprentissage ou à l'approfondissement de la langue française.

Le projet précise, si nécessaire, les procédures de suivi et d'évaluation liées à l'apprentissage de ces compétences à travers la mise en place d'un portefeuille de compétences, ou d'un livret de l'étudiant.

AXE 1 RÉALISATION DU PROGRAMME DE FORMATION : ANNEXES - À joindre obligatoirement

Annexe 1.A Maquette de la formation : enseignements scientifiques en français (modèle prédéfini)

Annexe 1.B Maquette de la formation : enseignement du français (modèle prédéfini)

Annexe 1.C Règlement de la formation (modèle en langue française libre)

AXE 1 RÉALISATION DU PROGRAMME DE FORMATION : QUESTIONS

1.1 les principes d'orientation et de spécialisation progressive des étudiants – d'une formation généraliste à la spécialisation – redéfinis à l'évaluation de mi-parcours ont-ils évolués depuis 2 ans ?

Oui Non

Si non, quels sont les réajustements proposés en vue de les mettre en œuvre ? Préciser les nouvelles orientations ou ces réajustements dans la maquette de la formation (annexe 1.A).

1.2 Les objectifs redéfinis à l'évaluation de mi-parcours liés au dispositif de certification linguistique sont-ils atteints à ce jour (nombre de titulaires aux différents certificats francophones : DELFA2, B1, B2/TCF....) ?

Oui Non Si non, préciser les difficultés rencontrées ainsi que les modalités pour les surmonter (annexe 1.B).

1.3 Les objectifs redéfinis à l'évaluation de mi-parcours de la formation en matière d'acquisition des connaissances scientifiques et méthodologiques ont-ils été atteints ?

Oui Non Si non, préciser les difficultés rencontrées ainsi que les modalités pour les surmonter (annexe 1.A)

1.4 Les parcours redéfinis à l'évaluation de mi-parcours de la formation, en vue de permettre aux étudiants d'acquérir des compétences transversales (méthodes et outils de travail, connaissances du numérique, ENT proposé par les partenaires au consortium, etc.) ont-ils été appropriés par l'université portant le programme ?

Oui Non Si non préciser les difficultés rencontrées et quelles sont les modalités mises en place pour y remédier (annexe 1.A).

1.5 Des aménagements du règlement de la formation sont-ils envisagés (les conditions et modalités d'entrée dans la formation, les dates des sessions des examens, l'organisation des épreuves écrites et orales, dont celles relatives à la soutenance des mémoires en français?

Oui Non

Joindre le règlement de la formation (annexe 1.C).

Quels sont les difficultés et les obstacles susceptibles d'être rencontrés, ou déjà rencontrés, par l'établissement d'accueil dans l'appropriation de la formation et la recherche d'autonomisation financière ? Quelles sont les mesures envisagées pour surmonter ces difficultés ?

Mesures envisagées pour surmonter les difficultés identifiées

-
-
-



En fonction des points faibles identifiés, **les mesures envisagées** peuvent se présenter comme une activité développée dans le cadre d'une formation et prise afin de produire des résultats attendus, plus précisément le(s) résultat(s) immédiat(s) lié(s) à l'activité mise en œuvre. Dans le cadre d'une programmation construite sur l'approche par projet, la définition de chaque activité commence toujours par un verbe d'action : renforcer, développer, structurer, permettre, etc.

AXE 2 RÉSULTAT DU DISPOSITIF DE SUIVI DE SUIVI DES ÉTUDIANTS : CADRE DE RÉFÉRENCES

La mise en place d'un dispositif de suivi et d'aide à la réussite des étudiants s'inscrit dans un processus qui tient compte des candidats potentiels issus de l'enseignement secondaire jusqu'au potentiel d'insertion professionnelle des étudiants diplômés. Ce dispositif doit également permettre de définir la meilleure adéquation entre, d'une part, les objectifs annoncés à travers les connaissances et les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme et, d'autre part, l'insertion et le niveau d'insertion professionnelle des diplômés.

Une formation de niveau licence est construite de manière à offrir aux étudiants le choix entre l'insertion professionnelle ou la poursuite des études vers une formation de niveau master (FIM). Ce dispositif vise à apporter aux étudiants les informations nécessaires tout au long de leur cursus, en vue de favoriser leur (ré)orientation, la mise en situation professionnelle (stages, initiation à la recherche, etc.) et l'accès à une mobilité nationale, régionale et internationale.

Potentiel de recrutement des étudiants

L'objectif d'insertion professionnelle du programme de formation impose de donner une attention particulière à l'acquisition de compétences pré-professionnelles au service de l'avenir professionnel des étudiants, soit par une poursuite d'études dans le cadre d'une formation de niveau master (FIM), soit par un apprentissage du monde socio-économique.

Ce qui suppose de définir et de mettre en place des dispositifs d'acquisition de ces compétences, notamment à travers des stages (durée, crédits, organisation, conventions, suivi, encadrement académique et professionnel) mais aussi la rédaction des mémoires en français (soutenance, organisation d'un jury international, etc.). Les modalités de préparation d'un mémoire doivent être précisées et conformes à un travail à la fois académique et pratique de fin d'études.

L'analyse du devenir des diplômés se fonde sur la pertinence et la qualité de la formation, mais aussi des compétences attendues à l'issue de la formation diplômante. Une attention particulière doit donc être donnée au lien avec les milieux professionnels : en fonction de l'orientation du programme de formation, le comité de suivi peut prévoir l'implication du monde professionnel dans la définition et la mise en œuvre du processus de formation. Cette implication des partenariats professionnels doit, notamment, faciliter l'intégration de la formation dans le contexte socio-économique local et national.

AXE 2 RÉSULTATS DU DISPOSITIF DE SUIVI DES ÉTUDIANTS : ANNEXES - À joindre obligatoirement

Annexe 2.A Environnement académique et monde socio-économique (modèle libre)

Annexe 2.B Suivi des anciens diplômés de la formation (modèle libre)

AXE 2 RÉSULTATS DU DISPOSITIF DE SUIVI DES ÉTUDIANTS : QUESTIONS

2.1 Des enquêtes pour mesurer le potentiel de recrutement ont-elles été menées annuellement par la formation ?

Oui Non Si oui, préciser les modalités de mise en place, le résultat des enquêtes et ses effets portant sur la stratégie de communication et de recrutement des doctorants de la formation au cours de ces 3 dernières années (annexe 2.A).

2.2 Des étudiants de la formation ont-ils intégré des formations de niveau master de la région ?

Oui Non Si oui, préciser le pourcentage par rapport à l'effectif. (Annexe 2.A).

2.3 En fonction de l'orientation du projet, quelle est la contribution des milieux socio-économiques et institutionnels à la mise en œuvre du cursus de formation ?



Préciser de manière synthétique les implications des milieux socio-économiques et institutionnels, et les partenariats (annexe 2.A).

2.4 Des modules d'insertion professionnelle et des stages professionnels sont-ils toujours intégrés dans le cursus de la formation ?

Oui Non Si oui, préciser de manière synthétique le contenu de ces modules et les modalités d'organisation de ces stages professionnels dans la maquette de formation (annexe 1.A).

2.5 Des séminaires de méthodologie de la recherche, dans le(s) champ(s) disciplinaire(s) concerné(s), sont-ils intégrés dans le cursus de la formation ?

Oui Non Si oui, préciser de manière synthétique le contenu et les modalités d'organisation de ces séminaires dans la maquette de formation (annexe 1.A).

2.6 La mise en place d'un suivi des anciens diplômés de la formation (association, regroupements périodiques ou équivalent) est-elle déjà envisagé ?

Oui Non Si oui, préciser la nature de ce suivi et la forme qu'il prendra (annexe 2.B).

Mesures envisagées pour surmonter les difficultés identifiées

-
-



En fonction des points faibles identifiés, **les mesures envisagées** peuvent se présenter comme une activité développée dans le cadre d'une formation et prise afin de produire des résultats attendus, plus précisément le(s) résultat(s) immédiat(s) lié(s) à l'activité mise en œuvre. Dans le cadre d'une programmation construite sur l'approche par projet, la définition de chaque activité commence toujours par un verbe d'action : renforcer, développer, structurer, permettre, etc.

AXE 3 PILOTAGE DE LA FORMATION : CADRE DE RÉFÉRENCES

Le pilotage du programme de formation est assuré par une équipe dont la composition tient compte de la mention des spécialités - champ(s) disciplinaire(s) - de la formation. Les compétences de membres du comité de suivi, ainsi que son fonctionnement, sont clairement établis.

La mise en place de partenariats internationaux au service de double diplômes et de formations délocalisées impliquent des règles spécifiques de fonctionnement relatives au dispositif de suivi et d'évaluation en collaboration avec les partenaires du consortium, comme le recrutement des étudiants et les droits d'inscription, les modalités pédagogiques utilisées, comme la mise en place de formation à distance dans l'hypothèse d'une formation hybride, etc.. et ceci dans un contexte socio-culturel spécifique. Il est donc suggéré d'intégrer, dans la structure de pilotage, les partenaires universitaires au programme de formation.

Cette équipe comprendra, si possible, des intervenants extérieurs dont le niveau de compétence et de responsabilité dans le milieu socio-économique répond aux finalités et aux exigences de la spécialités de la formation. Il convient également de préciser les ressources humaines et en matérielles mises à la disposition, par l'établissement porteur du projet de formation, au service du pilotage de la formation.

Comité de suivi

Le pilotage de la formation s'appuie sur la liste des intervenants académiques qui décrit leurs appartenances : enseignants de l'établissement porteur du projet de formation, ceux des établissements de la région et ceux hors région. Ce pilotage peut s'appuyer, pour le volet insertion professionnelle, sur une liste d'intervenants non universitaires (organisme, entreprise, établissement, niveau de responsabilité, expérience pédagogique, etc.); cette liste précise leur fonction au sein du comité de suivi.

Le pilotage s'appuie également sur les résultats de différents processus de suivi et d'évaluation des activités développées. L'analyse des résultats doit permettre de procéder à un examen régulier des objectifs attendus du programme de formation, et de ses modalités de mise en œuvre, en vue d'y apporter des améliorations. Le pilotage peut s'appuyer sur l'évaluation (ou retour d'information) par les étudiants des enseignements dispensés.

Dans toutes les hypothèses, il s'agit surtout de s'assurer du suivi des recommandations émises lors des précédentes évaluation ont été prises en compte, ainsi que les décisions prises en conséquence.



Cohérence : mettre en évidence la concordance, au niveau de l'organisation et de la structuration du projet et de ses éléments constitutifs, entre les objectifs préalablement définis, les moyens à mettre en œuvre et les résultats attendus.

Plan de communication



Voir le critère de cohérence

La définition d'un plan de communication au service de la visibilité de la formation implique de déterminer une stratégie structurée autour d'objectifs qui tiennent compte de la spécificité des groupes cibles - étudiants, parents, partenaires du monde socio-économique, etc. À travers ce plan, il s'agit de mettre en place des outils de communication en tenant compte des avantages offerts par certains supports (médias, événements, site internet, etc.) compte tenu du contexte local, national ou régional. Les méthodes de communication sélectionnées ainsi que les messages diffusés doivent s'inscrire dans une stratégie préalablement définie, et s'appuyer sur des activités organisées tout au long de l'année, en tenant compte des grandes étapes qui rythment la vie universitaire.

AXE 3 PILOTAGE DE LA FORMATION : ANNEXES - À joindre obligatoirement

- Annexe 3.A Comité de suivi (modèle libre)
- Annexe 3.B Calendrier universitaire (modèle libre)
- Annexe 3.C Plan de communication (modèle libre)

AXE 3 PILOTAGE DE LA FORMATION : QUESTIONS

3.1 Le comité de suivi de la formation joue-t-il toujours un rôle actif et efficace au sein de la formation?(évolution de la composition du comité de suivi, fréquence des réunions/an, comptes-rendus...)?

Oui Non

Si oui, apporter des précisions. Si non, préciser la raison et joindre la composition et les compétences du comité de suivi (annexe 3.A).

3.2 Les partenaires universitaires au programme de formation sont-ils pleinement impliqués dans ce comité ?

Oui Non

Si oui, préciser le rôle des partenaires universitaires (annexe 3.A)

3.3 Le pilotage de la formation implique-t-il une évolution du processus d'évaluation de l'enseignement de français et de l'enseignement scientifique en français ?

Oui Non

Si oui, joindre en annexe les modalités de mise en place de ce processus (annexe 1.C).

3.4 Le pilotage de la formation intègre-t-il un processus d'évaluation (ou de retour d'information) de l'enseignement de français et de l'enseignement scientifique en français par les étudiants ?

Oui Non

Si oui, joindre en annexe les modalités de mise en place de ce processus (annexe 1.C).

3.5 Des ressources humaines francophones qualifiées (secrétariat, etc.) seront-elles maintenues par l'établissement porteur du programme au service du comité de suivi ?

Oui Non

Si oui, joindre la liste (annexe 3.A).

3.6 En fonction des grandes étapes qui rythment chaque année la vie de la formation (concours d'entrée, rentrée universitaire, sessions d'examen, soutenance des mémoires, etc.), le plan de communication (interne et externe) a-t-il apporté les résultats attendus au service d'une plus grande visibilité et attractivité de la formation ?

Oui Non

Si oui, joindre le plan de communication et le descriptif des supports médiatiques, et joindre le nombre de candidats à la formation les trois dernières années (annexe 3.C).

Mesures envisagées pour surmonter les difficultés identifiées

-
-
-



En fonction des points faibles identifiés, **les mesures envisagées** peuvent se présenter comme une activité développée dans le cadre d'une formation et prise afin de produire des résultats attendus, plus précisément le(s) résultat(s) immédiat(s) lié(s) à l'activité mise en œuvre. Dans le cadre d'une programmation construite sur l'approche par projet, la définition de chaque activité commence toujours par un verbe d'action : renforcer, développer, structurer, permettre, etc.

AXE 4 CYCLE DE VIE DE L'ACCOMPAGNEMENT PAR L'AUF : CADRE DE RÉFÉRENCES

La prise en compte du cycle de vie de l'accompagnement par l'AUF de la formation vise à assurer le passage de la période d'ouverture à celle de sa consolidation. Si la première période est celle de la constitution d'une équipe nécessaire au suivi tant scientifique que financier et administratif de la formation, et à la valorisation pédagogique et méthodologique du programme de formation (2 ans), la période qui suit doit permettre de renforcer les échanges déjà existants entre partenaires universitaires, et de juger de la pérennité du projet (2 ans), c'est-à-dire de la possibilité que se poursuive et se développe la formation de manière autonome.

Dans cette approche, les appuis développés par l'établissement porteur du projet de formation, ceux développés par les partenaires au projet et par l'AUF, ne constituent pas une finalité, mais un moyen de contribuer à l'appropriation par cet établissement de la formation.

Budget prévisionnel et recherche d'autonomisation financière

L'élaboration du budget prévisionnel lié au fonctionnement de la formation permet de proposer des projections des dépenses et des recettes avec pour objectif de planifier et de matérialiser en terme financier les actions à mener dans le cadre du projet, et ceci en tenant compte des coûts supplémentaires liés à la dimension internationale de la formation de niveau licence.

Les perspectives d'appropriation relèvent, pour l'établissement porteur du projet de formation comme pour les partenaires du consortium, de l'adéquation entre les objectifs clairement identifiés, et les exigences qu'ils impliquent, et des soutiens financiers dont la formation peut bénéficier, qu'ils soient destinés aux étudiants ou au corps enseignant.



Faisabilité : rendre compte, au regard des moyens mis en œuvre et des événements prévisibles, de la progression, des difficultés et des obstacles qui peuvent affecter la réalisation de la formation et des objectifs initialement définis. Trois éléments peuvent, notamment, être pris en considération : budget prévisionnel et recherche d'autonomisation financière ; plan de formation des enseignants de l'établissement porteur du projet de la formation ; partenariats.

Formation des enseignants l'établissement porteur du projet de formation

La définition et la mise en place d'un plan de formation des enseignants de l'établissement porteur du projet s'inscrit dans une stratégie de passage de la période d'ouverture à celle de la consolidation d'une formation avec pour objectif terminal son appropriation. En vue de consolider son corps professoral, l'établissement est donc invité, si nécessaire, à établir un plan de formation, et ainsi répondre aux nécessités d'appropriation du programme d'enseignement.



Voir le critère de cohérence

AXE 4 CYCLE DE VIE DE L'ACCOMPAGNEMENT DE L'AUF : ANNEXES - À joindre obligatoirement

Annexe 4.A Budget annuel prévisionnel (modèle prédéfini)

Annexe 4.B Plan de formation (modèle libre)

AXE 4 CYCLE DE VIE DE L'ACCOMPAGNEMENT PAR L'AUF : QUESTIONS

4.1 Un plan financier qui intègre dans sa définition la dimension internationale de la formation, et donc des coûts supplémentaires, a-t-il fait l'objet d'une nouvelle étude prévisionnelle sur les 3 prochaines années ?

Oui Non

Si oui, joindre le budget annuel prévisionnel sur une période de 2 ans (annexe 4.A).

4.2 Des ressources matérielles bureautiques et en infrastructure continueront-elles mises à disposition, à titre gratuit, de la formation par l'établissement porteur du projet ?

Oui Non

Si oui, préciser lesquelles dans le budget annuel prévisionnel (annexe 4.A).

4.3 Le montant des droits d'inscription annuels pour la formation est-il susceptible d'évoluer dans les 3 prochaines années ?

Oui Non

Si oui, préciser le pourcentage de ces droits au regard des recettes globales de la formation dans le budget annuel prévisionnel (annexe 4.A).

4.4 La recherche de ressources financières complémentaires par le comité de suivi a-t-elle apportée les résultats attendus ?

Oui Non

Si oui, préciser ces ressources financières complémentaires dans le budget annuel prévisionnel (annexe 4.A).

4.5 Le plan de formation au service des enseignants de l'établissement a-t-il apporté les résultats au service d'une appropriation du programme par l'établissement porteur du projet de formation ?

Oui Non

Si oui, joindre un descriptif de ce plan de formation (publics cibles, modalités de sélection, perspectives de docteurs, etc.) accompagné d'un budget prévisionnel (annexe 4.B).

4.6 L'autonomisation financière de la formation est-elle/sera-t-elle atteinte au cours des prochaines années ?

Oui Non

Si oui, préciser à quelle échéance dans le budget annuel prévisionnel (annexe 4.A).

Mesures envisagées pour surmonter les difficultés identifiées

-
-
-



En fonction des points faibles identifiés, **les mesures envisagées** peuvent se présenter comme une activité développée dans le cadre d'une formation et prise afin de produire des résultats attendus, plus précisément le(s) résultat(s) immédiat(s) lié(s) à l'activité mise en œuvre. Dans le cadre d'une programmation construite sur l'approche par projet, la définition de chaque activité commence toujours par un verbe d'action : renforcer, développer, structurer, permettre, etc.

Documents de références

> Les sites Internet

Site Internet du bureau Asie-Pacifique de l'AUF

www.auf.org/bureau/bureau-asie-pacifique

Cartographie des formations

www.cartographie.auf.org

Programmation quadriennale du bureau Asie-pacifique de l'AUF

www.auf.org/bureau/bureau-asie-pacifique/communication/documents-institutionnels/

> Les collections

Guide

Accompagnement d'un cycle de formation de niveau licence
Accompagnement d'un cycle de formation de niveau master
Accompagnement d'un cycle de formation de niveau doctorat

Fiches techniques

Évaluation initiale d'un pré-projet ou d'un projet de formation
Évaluation à mi-parcours du projet de formation
Évaluation finale à la clôture de l'accompagnement

Mission d'expertise d'une formation francophone
Mission de jury de soutenance des mémoires en français
Mission régionale ou internationale d'enseignement
Allocation de perfectionnement à la formation
Supports de communication (kit communication)
Campagne de promotion
Atelier thématique de conception d'une offre d'expertise
Atelier thématique de restitution d'un offre d'expertise

Glossaire

Alumni

Alumni désigne les anciens élèves regroupés en association par fidélité pour l'institution qui les a formés et par souci de défendre leurs intérêts. Il s'agit de l'utilisation fautive par les Anglo-saxons d'un terme latin mais très largement acceptée dans le monde sauf en France.

Approches budgétaires

L'approche budgétaire suppose, dans le cadre de la démarche qualité qui influence l'établissement du plan stratégique de l'institution, de prendre en compte avec précision les éléments financiers liés à chaque action de formation : les dépenses et les recettes prévisibles et l'équilibre que l'on est en droit d'atteindre. Sauf à s'exposer à des déficits insupportables ou à des tarifications excessives, l'évaluation financière doit être réaliste.

Approche par projet

Appliqué dans ce document au partenariat entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et un certain nombre d'acteurs extérieurs académiques et socio-économiques, l'approche par projet à une forme de partenariat limité à quelques objectifs généraux. Il s'agit de privilégier une coopération appliquée à des actions précises.

Architecture

Appliqué dans ce document d'une part au plan de développement de l'institution, d'autre part à l'offre de formation, le terme d'architecture désigne l'organisation générale tant de l'institution elle-même que de l'une de ses activités, étant entendu que la présentation de cette organisation ne peut se borner à une simple description mais doit en dégager les caractéristiques spécifiques et la logique interne.

Attractivité

Le terme attractivité est appliqué dans ce document tant aux institutions qu'aux formations ou aux parcours de formation. Elle implique non seulement un effort de visibilité à l'égard de l'ensemble des acteurs mais aussi l'aptitude à faire reconnaître les qualités de l'institution ou de la formation, de façon à ce qu'elle devienne un pôle d'attraction dans son domaine.

Cycle d'études

Un cycle d'études est défini par ses caractéristiques, dont le volume horaire par module dispensé (crédits), le déroulement complet aboutit à un titre / diplôme universitaire de niveau licence ou master et dont les détails, en particulier les conditions d'admission, les

conditions à remplir pour l'obtention du titre / diplôme, ainsi que sa dénomination, sont fixés par un règlement. Le cycle d'études se compose de plusieurs programmations d'études. Illustration : cycle d'études de niveau licence comprenant des diplômes de licence mention sciences économiques, mention sciences de gestion, mention politique économique, etc.

Démarche-qualité

La démarche qualité mise en place dans le cadre d'une institution intègre à la fois un aspect bilan tendant à analyser ses forces et ses faiblesses, et une dimension programmatique afin de mettre en œuvre des actions d'amélioration.

Dialogue de gestion

Le dialogue de gestion vise le fait que la gestion des institutions et des formations fait l'objet d'une concertation avec l'ensemble des acteurs internes et externes associés aux divers programmes projetés ou engagés.

Dialogue social

Le dialogue social vise le fait que les partenaires socio-économiques sont associés au pilotage des actions de formation, y compris dans la définition des orientations stratégiques.

Évaluation formative

Une évaluation formative ne se borne pas à mesurer les connaissances et les compétences du candidat, ni, dans une perspective sommative, à lui donner un certain nombre de renseignements sur ses lacunes par rapport au niveau d'exigences requis. Cette évaluation formative fournit au candidat divers conseils sur les moyens d'améliorer ses prestations.

Institution

Le terme désigne une institution d'enseignement supérieur et de recherche, un membre de la Confrérie auquel est rattaché le cycle d'études pensé comme une offre de formation de niveau licence ou master.

Langues d'enseignement

La langue d'enseignement est celle dans laquelle se donne l'enseignement dans le cadre d'un cours ou d'un programme de formation. Elle s'oppose à une formation dans laquelle la langue est l'objet et non l'instrument de l'enseignement. Il est souhaitable que l'ensemble de la formation soit dans la langue choisie, y compris les examens.

Maquette

Appliquée dans ce document aux enseignements et aux formations, la maquette présente ces éléments en précisant non seulement les programmes avec leur durée, leurs caractéristiques pédagogiques ainsi que les profils des étudiants et des enseignants, mais également les objectifs et les débouchés.

Pérennité (de la formation)

La pérennité d'une formation ne dépend pas seulement de sa viabilité mais également de l'opportunité de la maintenir, selon ses responsables. Une formation doit être délivrée assez longtemps pour atteindre une certaine visibilité mais ne pas être maintenue inutilement au regard des besoins du marché de l'emploi.

Programme de formation

Un programme de formation est défini selon ses caractéristiques, dont le volume par module dispensé (crédits), les modalités des examens, ainsi que les éventuelles orientations (recherche / professionnelle / indifférenciée) sont précisés dans la description du diplôme. Illustration : diplôme de licence mention sciences économiques.

Structure

La structure est responsable, au sein de l'institution de rattachement, du pilotage d'un programme de formation : facultés, départements, sections, etc..

Veille stratégique

La veille stratégique constitue un élément important du dispositif de pilotage des institutions d'enseignement supérieur et de recherche. Fondée sur une observation en continue du fonctionnement des formations, elle doit s'appliquer à tous les champs disciplinaires, prendre en compte l'environnement académique et socio-économique et déboucher sur un effort d'adaptation permanente des formations.

Viabilité [de la formation]

La viabilité d'une formation ne dépend pas seulement de son équilibre financier mais également d'un certain nombre de variables : nombre de candidats, disponibilité de l'équipe pédagogique et administrative, moyens techniques nécessaires...

Visibilité

La visibilité est à la fois une obligation pour les institutions et un droit pour les acteurs (personnel, partenaires, candidats étudiants et étudiants, Alumni). La visibilité se distingue de l'information par le souci de ne dissimuler aucun aspect qui puisse intéresser ces acteurs. Elle se distingue de la publicité dans la mesure où la sincérité fait figure d'exigence dont le non respect même limité compromettrait la crédibilité de tout le message.

AGENCE
UNIVERSITAIRE
DE LA FRANCOPHONIE

● **BAP** Bureau Asie-Pacifique



Bureau Asie-Pacifique

21, Le Thanh Tong - Hoan Kiem - Hanoi - Vietnam
www.auf.org/asia-pacifique